

Ovin Québec



FÉDÉRATION DES PRODUCTEURS
D'AGNEAUX ET MOUTONS DU QUÉBEC



Vous pensez
rentabilité...



Nous aussi!

Les produits et programmes Ovation et l'expertise-conseil La Coop, des solutions adaptées à vos besoins.



106805-12-12



Producteurs Patrick Frappier et Natacha Breton exploitent 300 brebis Finnoise pur sang sur leur ferme située dans la région de Sherbrooke au Québec.

Grober Nutrition a demandé à Patrick d'essayer le nouveau lait de remplacement LambGro[®]. Voici son témoignage :

"Pendant 6 semaines, nous avons servi aux animaux le lait de remplacement Lamb Gro[®] à l'aide de notre système d'alimentation automatique. Nous avons été impressionnés par la santé des agneaux ainsi que par leur croissance. La consommation et la palatabilité étaient excellentes tout au long de l'essai et le produit s'écoulait avec facilité à travers la machine."

"Nous utiliserons dorénavant le lait de remplacement Lamb Gro[®] et nous le recommandons à tous les producteurs d'agneaux."



(800) 265-7863 x210
orders@grober.com www.grobernutrition.com/fr

Ce bulletin de liaison est publié par la Fédération des producteurs d'agneaux et moutons du Québec (FPAMQ) affiliée à l'Union des producteurs agricoles (UPA).

Il est le résultat d'un travail concerté avec le Centre d'expertise en production ovine du Québec (CEPOQ) et la Société des éleveurs de moutons de race pure du Québec (SEMRPQ).

Sa mission est d'informer les producteurs ovins et les intervenants du milieu agricole par la présentation d'articles de fond sur les dossiers d'actualité, la vulgarisation et la divulgation des plus récentes recherches.

Fédération des producteurs d'agneaux et moutons du Québec (FPAMQ)

555, boul. Roland-Therrien, bureau 545

Longueuil, QC, J4H 4E7

Tél. : 450 679-0540 p. 8484 * Télécopieur : 450 674-4415

www.agneauduquebec.com

Centre d'expertise en production ovine du Québec (CEPOQ)

1642, rue de la Ferme, La Pocatière QC G0R 1Z0

Tél. : 418 856-1200 * Télécopieur : 418 856-6247

info@cepoq.com * www.cepoq.com

Société des éleveurs de moutons de race pure du Québec (SEMRPQ)

239, route 204, Saint-Damase, QC G0R 2X0

Téléphone: 418 359-3832* Télécopieur: 418 359-3172

semrpq@cepoq.com * www.semrpq.net

En page couverture : Photographie gagnante du concours de la FPAMQ 2012, Hélène Grenier

Rédacteurs

Amina Baba-Khelil

Sylvain Blanchette

Langis Croft

Marion Dallaire

Catherine Element-Boulianne

Joannie Lassonde

Cathy Michaud

Robie Morel

Gaston Rioux

Virginie Rochet

Cathy Thériault-Landry

Marie-Eve Tremblay

Stacey White

Les opinions émises dans la revue n'engagent que leurs auteurs. La FPAMQ se réserve le droit de refuser toute insertion (article, publicité, etc.) sans avoir à le justifier.

ABONNEMENT OU ANNONCEURS: Marion Dallaire
mdallaire@upa.qc.ca ou 450-679-0540 Poste 8332

Retourner toute correspondance ne pouvant être livrée au Canada à :

La Fédération des producteurs d'agneaux et moutons du Québec

Maison de l'UPA

555 boulevard Roland-Therrien, bureau 545

Longueuil QC J4H 4E7

Téléphone : 450 679-0530

Télécopieur : 450 674-4415

Courriel : info@agneauduquebec.com

CONVENTION DE LA POST-PUBLICATION
NO° 40049100

SOMMAIRE

hiver 2013

volume 13, numéro 1

Mot du président Bilan 2011-2012	04
Mot de la direction Retour sur les assemblées générales annuelles	06
Actualités À nos moutons	12
Agence de vente des agneaux lourds Calendrier	14
Marché Volume des ventes des agneaux à l'encan de St-Hyacinthe et évolution des prix Agneaux lourds transigés au Québec et en Ontario	15
Génétique Les grands gagnants du concours « Mérite GenOvis »	16
Événement Symposium ovine Innover aujourd'hui, prospérer demain	22
Marché international Panorama de la production ovine en France	23
Nouvelle de la SEMRPQ Exposition Royale de Toronto 2012	26
Race pure Procédures pour l'importation de semence et d'embryons	27
Production ovine laitière La bonne conformation des brebis en production ovine laitière, un impact positif sur la rentabilité !	28
Table ronde sur la chaîne de valeur Des actions pour favoriser le développement de la production ovine	29
Programme québécois d'assainissement Tableau Maedi visna	30
Santé Utilisez-vous vos médicaments vétérinaires de façon judicieuse ?	31
Santé Une formation sur la biosécurité à la ferme et la santé des élevages ovins : à venir bientôt !	34
Chronique du berger Agnelages en direct...	36
Concours de photographie 2012 Gagnants du concours	39



Bilan 2011-2012

C'est toujours avec enthousiasme que depuis 12 ans, j'ai le privilège de présenter le bilan annuel des activités et réalisations de la Fédération des producteurs d'agneaux et moutons du Québec.

Par la même occasion, il s'agit d'une tribune pour aborder les perspectives d'avenir de notre production qui sont teintées à chaque année de mandats des délégués réunis en assemblée annuelle. En ce sens, l'année 2011-2012 a été porteuse de défis pour notre industrie tant au niveau de la sécurité du revenu que de la mise en marché. Elle aura permis de poursuivre sur la lancée des dernières années, le développement de la production et l'amélioration de l'efficacité de nos entreprises. À cet effet, je ne pourrais passer sous silence, les modifications apportées depuis 2009, au programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA) qui ont résulté en janvier 2012 à une couverture sur les agneaux et les kilos vendus. Nous sommes conscients que cette modalité d'intervention va promouvoir l'augmentation de la productivité des entreprises.

Quoique proposeur et appuieur de cette orientation prise par la Financière agricole du Québec, nous avons continué de protester au cours de l'année contre l'application conjointe de la mesure d'efficacité et des modifications au programme ASRA qui ont un double impact chez les producteurs. Nous

accueillons donc avec soulagement l'annonce du gouvernement Marois d'abolir la mesure d'efficacité. Une mesure qui a eu un impact de l'ordre de 1,6 millions \$ au niveau des liquidités. Les pressions faites ont fragilisé les entreprises, ce qui se reflète dans la contraction de près de 20 000 brebis du cheptel reproducteur. Il faut cependant demeurer positif, puisque la production s'est maintenue, et a même connu une légère croissance, par rapport à la dernière année.

La stratégie d'adaptation des entreprises agricoles initiée en octobre 2010, a permis d'injecter près de 4,5 millions \$ en engagement ministériel. En incluant la contrepartie des producteurs, il s'agit de près de 9 millions \$ qui auront été investis dans les dernières années pour le secteur ovin. C'est un signal positif pour le développement de la production puisque les acteurs en place désirent investir et poursuivre leur activité. De même, au courant de l'année, la Fédération a mis sur pied un comité de relève au sein du conseil d'administration dont l'objectif est de mettre en place des mesures incitatives favorisant l'implantation de nouveaux producteurs ovins.

On ne peut passer sous silence les travaux du Centre d'étude sur les coûts de production agricole qui a réalisé l'enquête de notre secteur au cours de l'année afin d'établir un nouveau modèle de ferme utilisé dans le cadre du programme ASRA. Adopté par le conseil d'administration de la Financière agricole du Québec récemment, le modèle sera en vigueur dès 2013.

Je profite donc de l'occasion pour inviter tous les futurs producteurs agricoles du Québec à analyser l'intérêt de s'implanter en production ovine et à joindre nos rangs, puisqu'il s'agit d'une production de plus en plus efficace et professionnelle grâce à la rigueur de la traçabilité du produit et de l'organisation de la mise en marché.

L'Agence de vente des agneaux lourds a fêté ses cinq ans en juin 2012. Après plus de 320 000 agneaux lourds transigés, nous pouvons être fiers de notre organisme collectif de mise en marché. Le volume d'agneaux lourds transigés est toujours en croissance et la qualité de ces derniers s'améliore constamment. Les conditions de vente s'adaptent continuellement afin de se rapprocher le plus possible du



marché, ce qui est une force pour un organisme de gestion collective qui n'est pas immuable. Il faut également se réjouir des principes généraux de mise en marché établis initialement. Les ventes hebdomadaires et les engagements annuels entre autres, assurent une régularité d'approvisionnement des acheteurs et le développement des marchés. D'autres mécanismes ont été établis au cours des années, dont la mise en place d'un encan spécialisé. Après trois (3) ans, nous faisons un bilan positif de cette activité. Toutefois, nous aurons à travailler au cours de cette année, sur des mécanismes visant à bonifier la tenue de cet encan spécialisé et à l'adapter aux conditions réelles de vente et des besoins de la clientèle visée durant cet événement.

Le développement du secteur ovin subit présentement des pressions importantes face à la notion d'efficacité et de qualité du produit. Tous nos outils actuellement mis en place abondent dans ce sens, que ce soit la mise en marché du produit, la traçabilité et les normes de biosécurité. Nous avons toutefois la responsabilité d'exercer une vigie sur la santé de nos troupeaux et la qualité générale des agneaux vendus. De ce fait, au cours de la dernière année, un travail a été fait par l'Agence canadienne de l'inspection des aliments (ACIA), auquel la Fédération a collaboré afin de bonifier le programme d'éradication de la tremblante avec un projet de reconstruction du troupeau ovin atteint d'une maladie à

déclaration obligatoire. En plus de l'annonce de l'ajustement du montant d'indemnité des agneaux atteints d'une maladie à déclaration obligatoire, ce projet de reconstruction vient appuyer les producteurs qui ont amélioré la qualité de leur troupeau et ainsi assuré une continuité à travers les sujets qu'ils ont sélectionnés au cours des années. Il s'agit d'une avancée importante. D'ailleurs, en tant qu'industrie, il est impératif de pouvoir se positionner rapidement comme une province exempte de tremblante. Cette maladie crée des dommages importants sur les entreprises et qui dans chaque cas, risque de faire reculer l'ensemble de la province du point de vue de la perception par rapport au commerce international. Nous devons donc être proactifs et nous donner les moyens pour éviter de nuire à l'avancement du secteur.

Je ne peux passer sous silence les coupures dans les programmes de recherche en production ovine du gouvernement fédéral. Au cours des dernières décennies, le Québec a fait des avancées intéressantes au niveau du développement de la production grâce notamment à la recherche. Le fait d'abolir un programme complet de recherche en production ovine risque d'avoir des impacts importants à moyen et long termes sur le développement de cette dernière. L'amélioration d'un secteur passe nécessairement par la recherche de solutions visant à améliorer son efficacité, par la formation de ressources permettant d'en-

cadrer les producteurs sur le terrain, mais également par la visibilité que l'on peut se donner auprès d'autres secteurs. En tant qu'industrie, nous devons dénoncer cette coupure et demander un correctif avant qu'il ne soit trop tard.

En terminant, dans le cadre du développement de l'industrie canadienne, j'aborde le positionnement de la production ovine québécoise. Au cours des derniers mois, nous avons constaté que notre structure de mise en marché a eu des impacts positifs pour les producteurs ovins du Québec, grâce au maintien de prix élevé dans toutes les catégories d'agneaux, comparativement aux producteurs des autres provinces. À court terme, cela semble intéressant, mais nous devons nous questionner sur la régularité des approvisionnements des autres provinces et sur les fondements justifiant la diminution importante de leur prix de vente d'agneau alors que sur les marchés de détails, on ne constate aucune diminution. Nous devons travailler conjointement avec les autres provinces, afin d'assurer un plan de développement continu de l'industrie ovine canadienne, et établir des bases solides pour éviter l'effondrement des marchés lorsqu'il y a trop de production.

*C'est avec enthousiasme que
j'entreprends mon 13^e mandat au
sein de la Fédération.*

Luigi DiOtt

Retour sur les assemblées générales annuelles



Les 15 et 16 novembre derniers se tenaient les assemblées générales annuelles de la Fédération des producteurs d'agneaux et moutons du Québec et du plan conjoint des producteurs d'ovins du Québec à Victoriaville, dans la région du Centre-du-Québec. Plus de 60 délégués et une trentaine d'invités se sont déplacés pour l'événement afin de faire le bilan sur les activités de la dernière année et convenir des principaux mandats sur lesquels travaillera la Fédération au cours de la prochaine année.

Une fois de plus, ce fut un privilège de présenter le rapport des activités 2011-2012 de la Fédération de même que le suivi des résolutions adoptées lors de la dernière assemblée générale annuelle. Encore cette année, les élus, ainsi que les ressources de la Fédération ont travaillé activement à l'avancement de différents dossiers, dont ceux de l'Agence de vente, la sécurité du revenu, la mise en place d'un comité brebis laitières, le développement d'une campagne promotionnelle visant la reconnaissance de l'agneau du Québec, de même que l'accompagnement des producteurs dans le cadre du comité santé animale. Les productrices et producteurs de même que les différents intervenants désireux de connaître les réalisations de l'année sont invités à consulter le rapport annuel de la Fédération disponible sur son site Internet (www.agneauduquebec.com).

Les présentations

Au cours de la journée, les représentants de la **Fédération canadienne du mouton**, le président, M. Andrew Gordanier, la directrice générale, Mme Jennifer MacTavish et la coordonnatrice du programme national de tremblante, sont venus faire une présentation sur le renouvellement de la Fédération canadienne du mouton et l'importance que l'ensemble des provinces soient membres actifs au sein de cette nouvelle structure. Durant la prochaine année, la Fédération canadienne du mouton présentera aux différents partenaires la nouvelle structure de même que les nouvelles orientations en ce qui concerne le financement de l'organisation. Quoique brève, les délégués présents ont apprécié la participation des représentants de la Fédération nationale à l'assemblée générale annuelle.

Les délégués ont par la suite pris connaissance des résultats de **l'étude sur les coûts de production 2011** réalisée par le Centre d'études du coût de production. En effet, le directeur général, M. Francis Goulet, accompagné de la chargée de projet, Mme Line Belleau, ont présenté les résultats de l'étude. C'est sans grande surprise que les délégués ont appris que la taille du nouveau modèle s'était légèrement accrue par rapport au modèle du coût de production établi en 2006. La taille du nouveau modèle passe ainsi à 517 brebis en inventaire. Les représentants du Centre d'études ont rappelé les principaux critères d'admissibilité des entreprises pouvant être enquêtées. Cette année, ce sont 109 entreprises possédant entre 300 et 1200 brebis, qui étaient admissibles puisque ayant des revenus agricoles représentant plus de 50 % des revenus bruts de l'entreprise, et

dont 70 % de ces revenus provenaient de la production d'agneaux. Aucun troupeau destiné à des fins laitières n'était admissible pour l'étude. Au final, ce sont 42 entreprises qui ont été retenues pour l'enquête. Au niveau de la productivité, cette dernière est similaire à celle de l'ancien modèle du coût de production, à l'exception que davantage d'agneaux ont été vendus dans les catégories d'agneaux de lait et légers, comparativement à 2006. Soulignons que davantage d'activités culturelles sont réalisées sur des fermes en location. On observe également une certaine variabilité au niveau des résultats du coût de production. Les délégués ont questionné les représentants du Centre d'études sur les coûts de production en agriculture (CECPA) à propos des résultats et des raisons justifiant la variabilité constatée sur les entreprises. Des questions ont été également posées à l'effet de connaître si des variabilités des coûts de production entre les entreprises résidant dans les régions centrales versus les régions périphériques avaient été constatées. Selon M. Goulet, il y a des écarts sur certains postes de charges. Toutefois, au cumulé, les coûts totaux de production entre les différentes zones s'équivalent.

Parmi les autres présentations, notons la participation de M. Gaston Rioux, vétérinaire au Centre d'expertise en production ovine du Québec, qui a agi au cours de l'année, à titre de représentant québécois en matière de santé animale au sein du comité national de consultation sur la biosécurité à la ferme.

Il a donc présenté la proposition de norme nationale de biosécurité qui sera mise de l'avant par l'Agence canadienne d'inspection des aliments au cours des prochains mois. M. Rioux a expliqué ce qu'on entendait par biosécurité à la ferme et santé du troupeau. Les normes de biosécurité sont un outil de gestion des risques qui entraînent souvent une diminution de productivité des troupeaux, une diminution des revenus et une augmentation des frais vétérinaires. Dans un contexte où l'opinion publique est favorable au bien-être des animaux, nous devons, en tant qu'industrie, être proactifs au niveau de la santé des élevages et au bien-être de nos sujets. Pour ce faire, différentes pratiques, dont notamment, des pratiques de désinfection des bergeries visant à améliorer la santé des troupeaux et diminuer la résistance aux antibiotiques et l'utilisation de médicaments sont élaborés. Une des préoccupations du secteur concerne le manque d'homologation de médicaments. Il est important d'être proactif dans le dossier et de restreindre l'utilisation des médicaments.

Très appréciée des délégués, cette présentation ouvrira sûrement la

porte à la mise en place du programme national de biosécurité et son application dans les élevages québécois dans un avenir rapproché.

Les derniers intervenants externes de l'assemblée générale annuelle étaient des représentants de l'entreprise Saine marketing qui ont été mandatés par la Table filière ovine, afin de réaliser une **étude sur le profil des consommateurs de viande ovine** amorcée au printemps 2012. Les résultats venaient à peine d'être compilés, à la suite d'enquêtes réalisées auprès d'acheteurs et de détaillants, de même qu'auprès de plus de 600 consommateurs de viande ovine. L'objectif de l'enquête était de connaître les tendances de consommation du point de vue des consommateurs de viande ovine, mais également de connaître les intentions d'achat des boucheries. Il s'agissait d'un dépôt préliminaire des résultats de l'étude qui somme toute, ont réactualisé les données de l'enquête réalisée en 2002 sur la consommation de l'agneau du Québec. La clientèle ethnique demeure un potentiel de marché très intéressant pour l'agneau du Québec et il faudra maintenir le positionnement d'un agneau de qualité tout en essayant de maintenir son positionnement sur le marché des grandes chaînes et du grand public. Au cours des prochains mois, les représentants de la table filière pourront prendre connaissance du rapport final et proposer des pistes d'intervention promotionnelle afin de cibler le potentiel de marché le plus intéressant pour le secteur.



Ajustement de prélevé au plan conjoint

Comme à chaque année, le rapport financier de la Fédération et du plan conjoint des producteurs d'ovins du Québec a été déposé. À nouveau, les résultats sont au-delà du budget et sont attribuables à un travail rigoureux au niveau des dépenses réalisées par les activités administratives et générales de la Fédération. Toutefois, compte tenu de la diminution du nombre de brebis en inventaire, les membres du conseil d'administration ont présenté, lors de la tournée des syndicats régionaux, une demande d'ajustement du prélevé au plan conjoint, afin de pouvoir maintenir les activités de fonctionnement de la Fédération de même que terminer le remboursement de l'emprunt consenti lors du démarrage de l'Agence de vente pour lequel il reste deux (2) années pour acquitter le solde résiduel. Les délégués ont donné un appui favorable à l'ajustement du prélevé au plan conjoint. Ils ont cependant donné un signal clair aux dirigeants à l'effet de mettre en place d'autres mé-

canismes afin de prélever des frais de mise en marché ou des frais de plan conjoint pour les agneaux commercialisés hors Québec et couverts par le plan conjoint dont la mécanique actuelle de prélevé, soit le prélèvement sur les brebis admissibles au programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA), ne permet pas de capter le paiement pour le plan conjoint.

Un 5^e anniversaire souligné en beauté

Afin de souligner le 5^e anniversaire du démarrage de l'Agence de vente des agneaux lourds, un cocktail dînatoire a été organisé. Différents intervenants gravitant autour de la mise en marché de l'agneau de même que les acheteurs réguliers d'agneaux lourds inscrits à l'Agence de vente ont été invités à venir souli-

gner cet événement. Au cours de cette soirée, nous avons profité de l'occasion pour remettre des prix d'excellence de mise en marché des agneaux lourds, concernant la *régularité* de la mise en marché d'agneaux de *qualité*. Les délégués présents ont dégusté différents produits cuisinés avec de la viande ovine et des fromages de lait de brebis. Les viandes Forget ont gracieusement offert l'agneau pour l'événement. Les participants ont pu apprécier la qualité des produits ovins du Québec et échanger sur leur vision du développement de la production québécoise.



Les **RÉSOLUTIONS** 2012 en bref

Mise en marché

2012.1 Mise en place d'un engagement hivernal de production d'agneaux lourds

Les délégués des producteurs d'agneaux et moutons réunis en assemblée générale annuelle du plan conjoint des producteurs ovins du Québec ont unanimement résolu de demander à la Fédération des producteurs d'agneaux et moutons du Québec :

- D'établir une nouvelle catégorie de contrat pour la période hivernale;
- D'offrir la possibilité aux producteurs qui le désirent de prendre des contrats ponctuels en période d'hiver (décembre à avril) pour répondre aux besoins des acheteurs. Ces contrats ponctuels pourraient être offerts par l'entremise d'un appel d'offre.

2012.2 Modification de la période des engagements annuels de production d'agneaux lourds

Les délégués des producteurs d'agneaux et moutons réunis en assemblée générale annuelle du plan conjoint des producteurs ovins du Québec ont unanimement résolu de demander à la Fédération des producteurs d'agneaux et moutons du Québec :

- De modifier la période d'application des contrats annuels afin qu'elle débute le 1^{er} décembre de l'année.

2012.3 Réajustement du contrat annuel pour les entreprises en démarrage ou en expansion

Les délégués des producteurs d'agneaux et moutons réunis en assemblée générale annuelle du plan conjoint des producteurs ovins du Québec ont majoritairement résolu de demander à la Fédération des producteurs d'agneaux et moutons du Québec :

- De faire les modifications nécessaires au Règlement sur la vente en commun des agneaux lourds afin de mettre en place un mécanisme permettant aux entreprises en démarrage, ou en expansion d'avoir la possibilité, en milieu d'année, d'ajuster à la hausse leur contrat annuel, et ce, dans la mesure où le marché le permet;
- Les entreprises admissibles à cette hausse, devront faire l'annonce, lors de la prise de leur engagement annuel initial, de l'éventualité d'un accroissement de leur contrat annuel en cours d'année et du montant supplémentaire d'agneaux à engager, et de faire la preuve que l'expansion est réelle de leur entreprise;
- Dans le cas où l'entreprise n'est pas en mesure de respecter son engagement éventuel d'expansion, elle perd la totalité de son engagement annuel pour l'année en cours.

Les **RÉSOLUTIONS 2012** en bref, suite

Programme et sécurité du revenu

2012.4 Stratégie d'adaptation des entreprises agricoles

Les délégués des producteurs d'agneaux et moutons réunis en assemblée générale annuelle du plan conjoint des producteurs ovins du Québec ont unanimement résolu de demander à la Fédération des producteurs d'agneaux et moutons du Québec :

D'entreprendre les démarches auprès de la Confédération de l'Union des producteurs agricoles et du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) afin :

- De rendre disponibles les budgets nécessaires aux producteurs admissibles, tel qu'annoncé initialement;
- De faire respecter les engagements pris envers tous les producteurs admissibles au programme;
- De réduire le délai d'attente, et qu'une priorité soit accordée par le MAPAQ pour traiter les dossiers ayant été acceptés dès le début du programme;
- Que les sommes autorisées par le MAPAQ pour les entreprises touchées par le report des versements, et ce, sans frais administratifs soient avancées et supportées par ce dernier par le biais de la Financière agricole du Québec.

2012.5 Frais des consultants dans le cadre de la Stratégie d'adaptation des entreprises agricoles

Les délégués des producteurs d'agneaux et moutons réunis en assemblée générale annuelle du plan conjoint des producteurs ovins du Québec ont unanimement résolu de demander à la Fédération des producteurs d'agneaux et moutons du Québec :

D'entreprendre les démarches auprès de la Confédération de l'Union des producteurs agricoles et du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) afin :

- Que le MAPAQ modifie la Stratégie d'adaptation des entreprises agricoles afin de fixer un taux horaire abordable pour les services offerts par les consultants;
- Que le budget utilisé pour les frais de consultants ne soit pas considéré dans l'enveloppe prévue au programme d'aide aux producteurs;
- Que des mesures de contrôle soient implantées pour éviter tout abus au niveau des frais exigés par les consultants.

2012.6 Programme d'apprentissage en milieu de travail

Les délégués des producteurs d'agneaux et moutons réunis en assemblée générale annuelle du plan conjoint des producteurs ovins du Québec ont unanimement résolu de demander à la Fédération des producteurs d'agneaux et moutons du Québec :

- De mettre en œuvre tous les efforts possibles pour que la production ovine québécoise soit incluse dans les productions agricoles admissibles au Programme d'apprentissage en milieu de travail (PAMT).

2012.7 Reconnaissance à l'ASRA des agneaux lourds vendus vivants pour fins d'abattage

Les délégués des producteurs d'agneaux et moutons réunis en assemblée générale annuelle du plan conjoint des producteurs ovins du Québec ont majoritairement résolu de demander à la Fédération des producteurs d'agneaux et moutons du Québec :

- De faire les démarches auprès de la Financière agricole du Québec afin de rendre admissibles au programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles, les agneaux lourds vendus vivants à un consommateur désigné et destinés à l'abattage dans un délai de moins de 7 jours, et conformément au Règlement sur la vente en commun des agneaux lourds.

2012.15 Devancement de la deuxième avance de compensation à l'ASRA

Les délégués des producteurs d'agneaux et moutons réunis en assemblée générale annuelle du plan conjoint des producteurs ovins du Québec ont unanimement résolu de demander à la Fédération des producteurs d'agneaux et moutons du Québec :

- De faire les démarches auprès de la Financière agricole du Québec afin que la deuxième avance soit versée en début d'année 2013, contrairement à ce qui est actuellement proposé ;
- De mandater l'assemblée générale annuelle de discuter de nouveau de la proposition de la FADQ et d'analyser d'autres solutions qui répondraient mieux à l'objectif recherché, soit d'apporter plus de liquidité aux producteurs.



2012.9 Amas aux champs et règlement sur les exploitations agricoles

Les délégués des producteurs d'agneaux et moutons réunis en assemblée générale annuelle du plan conjoint des producteurs ovins du Québec ont unanimement résolu de demander à la Fédération des producteurs d'agneaux et moutons du Québec :

- De faire les démarches nécessaires auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement de la Faune et des Parcs afin de permettre l'exportation de fumier pour les besoins de fertilisation de la parcelle en culture sur laquelle l'amas est situé et sur des lots autres que ceux contigus à la parcelle où est constitué l'amas.

2012.10 Assouplissement au règlement sur les exploitations agricoles

Les délégués des producteurs d'agneaux et moutons réunis en assemblée générale annuelle du plan conjoint des producteurs ovins du Québec ont majoritairement résolu de demander à la Fédération des producteurs d'agneaux et moutons du Québec, en collaboration avec l'Union des producteurs agricoles :

- De faire les démarches nécessaires auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs afin d'apporter de la souplesse administrative au REA pour que les producteurs et les conseillers qui les accompagnent puissent consacrer leur temps et leur énergie aux pratiques sur le terrain;
- De faire les pressions auprès du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec pour que les budgets alloués pour les services-conseils soient vraiment utilisés pour supporter les entreprises en matière d'agroenvironnement et non pour de la paperasse;
- De faire les démarches nécessaires auprès d'intervenants, dont l'Ordre des agronomes du Québec, afin d'obtenir une simplification des processus administratifs.

2012.11 Renouveau et bonification du programme Prime Vert

Les délégués des producteurs d'agneaux et moutons réunis en assemblée générale annuelle du plan conjoint des producteurs ovins du Québec ont unanimement résolu de demander à la Fédération des producteurs d'agneaux et moutons du Québec, en collaboration avec l'Union des producteurs agricoles :

- De faire les démarches auprès du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec afin de maintenir dans sa forme actuelle le programme Prime Vert et d'en bonifier les budgets;
- De faire les démarches auprès du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec afin, que pour le contrôle de la pollution diffuse, un producteur puisse déposer un projet et qu'il soit réalisé et financé sur 5 ans.

2012.12 Subvention du génotypage des ovins

Les délégués des producteurs d'agneaux et moutons réunis en assemblée générale annuelle du plan conjoint des producteurs ovins du Québec ont unanimement résolu de demander à la Fédération des producteurs d'agneaux et moutons du Québec :

- De faire pression auprès du ministère de l'Agriculture et Agroalimentaire Canada afin d'instaurer au programme d'éradication de la tremblante, un volet de prévention permettant ainsi aux entreprises ovines l'octroi d'une subvention afin d'effectuer le génotypage des béliers visant à déterminer l'identité génétique des sujets pour permettre d'éliminer tous les sujets QQ et de rebâtir le troupeau à partir de sujets QR et RR, et de s'assurer du maintien des tarifs actuels pour la réalisation des tests.
- De solliciter l'appui de la Société des Éleveurs de moutons de race pure du Québec (SEMRPQ) pour obtenir une aide au génotypage.

2012.13 Augmentation du prélevé au plan conjoint de 0,50 \$

Les producteurs d'agneaux et moutons réunis en assemblée générale annuelle du Plan conjoint des producteurs d'ovins du Québec ont majoritairement convenu de demander à la Fédération des producteurs d'agneaux et moutons du Québec :

- D'appliquer une hausse de 0,50 \$ au prélevé au plan conjoint de producteurs d'ovins du Québec pour une période de deux ans, à compter de janvier 2013, afin de continuer à rembourser la dette et de compenser la perte du nombre de brebis.

Les délégués ont unanimement résolu de demander à la Fédération des producteurs d'agneaux et moutons du Québec :

- Que suite à l'adoption de la hausse du plan conjoint décrit au premier alinéa, la contribution visant le support des activités régionales des syndicats ovins, soit équivalente à 10 % de la contribution du plan conjoint et de la contribution supplémentaire annuelle jusqu'en 2016; au-delà de quoi le prélèvement de la contribution devra être renégocié lors de l'Assemblée générale annuelle.

2012.14 Prélevé sur les agneaux en provenance de l'extérieur

Les délégués des producteurs d'agneaux et moutons réunis en assemblée générale annuelle du plan conjoint des producteurs ovins du Québec ont unanimement résolu de demander à la Fédération des producteurs d'agneaux et moutons du Québec :

- D'instaurer un prélevé sur les ovins en provenance de l'extérieur et mis en marché au Québec;
- De faire rapport aux assemblées générales annuelles des syndicats régionaux à l'automne 2013 sur l'avancement des travaux.



Marie-France Bouffard B.Sc. agr. et Christian Beaudry agr.

Agronovie S.E.N.C.

Éleveur ovin de race pure
Arcott Rideau

- ✓ Troupeau de valeur génétique supérieure
- ✓ Suivi GenOvis
- ✓ Maedi visna statut OR
- ✓ Béliers génotypés



Au plaisir de vous rencontrer

635, rang Beaudry, Granby (Qc) J2G 9H9
450 379-5298 chris.beau@sympatico.ca

Le Kuvasz

Un chien originaire de Hongrie

- * Un chien très intelligent, remarquable gardien de troupeaux, sobre et endurant il résiste aux pires intempéries.
- * Très fidèle à son maître, affectueux avec toute la famille, joue volontiers avec les enfants.



Chiots disponibles : kuvasz nés le 7 décembre 2012 (6 mâles, 5 femelles), seront prêts à partir vers le 8 février 2013.
Visitez notre site web www.elevage-noir-et-blanc.com



ÉLEVAGE * * * * *
Noir & Blanc

Gilles Joyal et Rollande Rainville
tél. : 450 784-2417

Investissez dans votre entreprise, adoptez la race Arcott Rideau



Club Arcott Rideau du Québec



- L'amélioration génétique est une priorité du Club Arcott Rideau et la base de la sélection génétique est le programme GénOvis.
- Le meilleur choix pour ceux qui cherchent une brebis prolifique, maternelle et laitière.
- Des sujets adaptés à nos systèmes de production intensif.

Un choix rentable pour tous!

Le guide, intitulé « Guide des facteurs de succès de l'élevage de races prolifiques : le cas de l'Arcott Rideau », est disponible auprès des membres :

Membres

Agronovie senc	Granby	450 379-5298	chris.beau@sympatico.ca
Bergerie des Petits Anges	St-Simon	418 738-3087	bergeriedespetitsanges@hotmail.com
Bergerie Patriote	St-Ubalde	418 277-9191	bergeriepatriote@globetrotter.net
Ferme Agneaux des champs	L'épiphanie	450-588-6904	eric.tammy@videotron.ca
Ferme La petite bergère	Les Éboulements	418-635-1329	petite.bergere@hotmail.com
Ferme Ovimax senc	St-Philippe-de-Néri	418 498-9989	fermeovimax@videotron.ca
Ferme RIDO senc	La Pocatière	418 856-5140	rido@videotron.ca
La Moutonnerie	St-Donat-de-Rimouski	418 739-5876	sheila.eric@globetrotter.net
Les Moutons de Panurge enr.	Saint-Jean-Port-Joli	418 598-6501	moutonspanurge@hotmail.com

À nos moutons!



Assemblée SCÉM

Vous êtes cordialement invités à l'assemblée générale annuelle de la Société Canadienne des éleveurs de moutons (SCÉM) qui se tiendra cette année au Québec.

- Samedi, le 9 mars 2013
- À l'hôtel Bernières de St-Nicolas, à compter de 10 h

Journée INPACQ Ovins 2013

Le bonheur est dans le pré l'ovin!

Judi le 7 février 2013 au Complexe Dupré à Princeville

Thèmes portant sur : une visite virtuelle de fermes ovinnes de la région Chaudière-Appalaches, des éléments de précision sur l'agneau lourd, les fourrages ainsi que des capsules sur la biosécurité dans les fermes et des références en production ovine.

Pour plus d'informations, consultez :

http://bioalimentairecq.ca/fr/projets/journees_inpacq/

Identifiants pour traçabilité

Afin de permettre l'homologation de nouveaux identifiants dans le cadre de la traçabilité par l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA), le comité de travail auquel la Fédération canadienne du mouton et la FPAMQ font partie, réfléchit sur l'élaboration d'un protocole d'essais pour évaluer les identifiants en fonction des exigences de l'ACIA. Le projet devrait débiter au cours du printemps 2013 avec la réalisation des tests d'identifiants au niveau des fermes au Québec et dans une autre province de l'Ouest canadien.

Quatre formations en production ovine

1. **Initiation en production ovine** | 26 et 27 janvier 2013, à Drummondville
2. **Alimentation des petits ruminants : moutons et chèvres** | 2 et 3 février 2013, à Drummondville
3. **Initiation à la production ovine laitière** | 13 et 14 avril 2013, à Drummondville
4. **Traite, productivité et gestion de la qualité du lait de brebis** | 27 avril 2013, à St-Christophe d'Arthabaska

Information : Guylaine Martin, répondante en formation agricole, tel. : 819 758-6401 poste 2702, courriel : martin.guylaine@cgpvicto.qc.ca

Inscription en ligne :

www.formationagricole.com/centre-du-quebec

Cours offerts par l'École d'agriculture de Nicolet en collaboration avec Emploi-Québec Centre-du-Québec

Concours des Jeunes Agriculteurs d'élite du Canada

Lauréats 2012 : Bergeries Marovine

Félicitations à Martin Brodeur-Choquette et Johanne Cameron de Saint-Charles-sur-Richelieu pour avoir remporté le titre 2012 à Charlottetown, à l'Île-du-Prince-Édouard, le 1^{er} décembre dernier. Ils partagent le titre avec des vigneron saskatchewanais.

Célébrant ses 32 ans, le concours des Jeunes agriculteurs d'élite est un concours annuel qui reconnaît les agriculteurs qui exemplifient l'excellence dans leur profession et qui font la promotion de l'énorme contribution de l'agriculture. Le concours est ouvert aux jeunes de dix-huit à trente-neuf ans qui tirent la majorité de leurs revenus de l'agriculture. Les participants sont choisis dans sept régions du Canada et deux gagnants sont choisis au niveau national chaque année.

Source et photographie : www.oifcanada.com



Tournée 2013 du CEPOQ

Quand santé rime avec biosécurité !

Comme par les années passées, le CEPOQ tiendra prochainement sa Tournée provinciale annuelle! Pour 2013, le thème général de cette Tournée sera : *Quand santé rime avec biosécurité !*

Lors de cette Tournée, **Gaston Rioux, vétérinaire et coordonnateur du secteur de la santé au CEPOQ**, sera le principal formateur. Il aura l'occasion de vous parler de l'impact des règles de biosécurité en lien avec l'amélioration de la santé des troupeaux ovins. Il abordera entre autres des sujets comme les stratégies de prévention des maladies, la mortalité des agneaux, l'utilisation judicieuse des médicaments et autres pratiques d'élevage (désinfection des bergeries, quarantaine, programme d'assainissement, etc.). **Mme Christiane Allard de l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA)** sera également présente afin de parler de la prévention de la maladie de la tremblante. Les conseillers du MAPAQ ainsi que les conseillers OVIPRO participeront aussi à cette Tournée. Les vétérinaires praticiens de chaque région seront invités également à être présents lors de ces journées, mais ils seront principalement sollicités pour participer à un forum de discussion à la fin de chaque journée. Ce forum de discussion permettra assurément des échanges intéressants et dynamiques sur la santé animale !

RÉGION	LIEU	DATE
Chaudière-Appalaches / Capitale-Nationale	Sainte-Marie (Société de développement économique Mariverain)	Samedi 2 février
Bas-Saint-Laurent	La Pocatière (ITA)	Lundi 4 février
Gaspésie	Sainte-Anne-des-Monts (Gîte du Mont-Albert)	Mercredi 6 février
Bas-Saint-Laurent	Rimouski (Hôtel Rimouski – Centre des Congrès)	Jeudi 7 février
Estrie / Centre-du-Québec	Richmond (Centre d'Art de Richmond)	Mercredi 13 février
Montérégie / Centre-du-Québec	Ste-Julie-de-Verchères (Érablière Le Rossignol)	Jeudi 14 février
Montréal / Laval / Lanaudière Mauricie	Saint-Charles-Borromée (Club de golf de Joliette)	Vendredi 15 février
Outaouais-Laurentides	Gatineau (secteur Buckingham) (Le café des artistes de la Lièvre)	Samedi 16 février
Saguenay-Lac-St-Jean	Saint-Bruno (Salle multifonctionnelle)	Jeudi 28 février
Abitibi-Témiscamingue	St-Bruno-de-Guigues (Salle municipale)	Samedi 2 mars 2013

La Tournée bientôt près de chez-vous :

Le CEPOQ vous enverra prochainement une carte postale d'invitation faisant office de rappel et vous donnant plus de détails. Producteurs, vétérinaires, agronomes, conseillers et autres intervenants du milieu sont les bienvenus : on espère vous y voir en grand nombre !

Une partie de la Tournée 2013 sera financée par :

Cultivons l'avenir, une initiative fédérale-provinciale-territoriale

Le Programme d'appui à la mise en oeuvre de systèmes de biosécurité à la ferme, dont la gestion a été confiée au Conseil pour le développement de l'agriculture du Québec, fait partie de cette entente.

**Agriculture, Pêcheries
et Alimentation**

Québec



Agriculture et
Agroalimentaire Canada

Agriculture and
Agri-Food Canada

Canada



CALENDRIER de janvier à avril 2013

Le **mardi** est la limite pour le producteur d'annoncer à la FPAMQ le nombre d'agneaux lourds qu'il désire mettre en marché la semaine suivante. | Le **vendredi** est la journée de réception de la confirmation de la livraison. *

JANVIER 2013									
P2	P3	SEM	D	L	M	M	J	V	S
1	1	1			1	2	3	4	5
1	1	2	6	7	8	9	10	11	12
2	1	3	13	14	15	16	17	18	19
2	2	4	20	21	22	23	24	25	26
3	2	5	27	28	29	30	31		

MARS 2013									
P2	P3	SEM	D	L	M	M	J	V	S
5	3	9						1	2
5	4	10	3	4	5	6	7	8	9
6	4	11	10	11	12	13	14	15	16
6	4	12	17	18	19	20	21	22	23
7	5	13	24	25	26	27	28	29	30
7	5	14	31						

LÉGENDE : SEM : numéro de la semaine
 P2 : période de deux semaines
 P3 : période de trois semaines

FÉVRIER 2013									
P2	P3	SEM	D	L	M	M	J	V	S
3	2	5						1	2
3	2	6	3	4	5	6	7	8	9
4	3	7	10	11	12	13	14	15	16
4	3	8	17	18	19	20	21	22	23
5	3	9	24	25	26	27	28		

AVRIL 2013									
P2	P3	SEM	D	L	M	M	J	V	S
7	5	14		1	2	3	4	5	6
8	5	15	7	8	9	10	11	12	13
8	6	16	14	15	16	17	18	19	20
9	6	17	21	22	23	24	25	26	27
9	6	18	28	29	30				

* Les journées fériées peuvent faire décaler les dates prévues.

Ferme Bernier Campbell

Éleveur de moutons **Dorper Fullblood** de qualité supérieure, lignée australienne



La race terminale à découvrir !

Pour obtenir de plus amples détails sur la race et sur nos sujets disponibles contactez-nous :

berniercampbell@videotron.ca
 www.fermeberniercampbell.com

Tél. : 450 361-9502 • Cell. : 450 522-7051

Ferme RIDO senc.

Sonia Rioux et Luc Martin DeRoy

Éleveur Arcott Rideau

**SANTÉ ET GÉNÉTIQUE SUPÉRIEURE
 POUR VOTRE ÉLEVAGE**

- ➔ Statut OR pour le Maedi visna ◀
- ➔ Production brebis/an
- 81,2 kg agneaux élevés à 50 jours ◀
- ➔ 159 des 275 femelles du troupeau sont dans le 5 % supérieur de la race au Canada pour ISM+ ◀



130, Rang 3 Est,
 La Pocatière (Québec) G0R 1Z0

www.fermerido.com | 418 856-5140 | rido@videotron.ca



Mérite Génovis

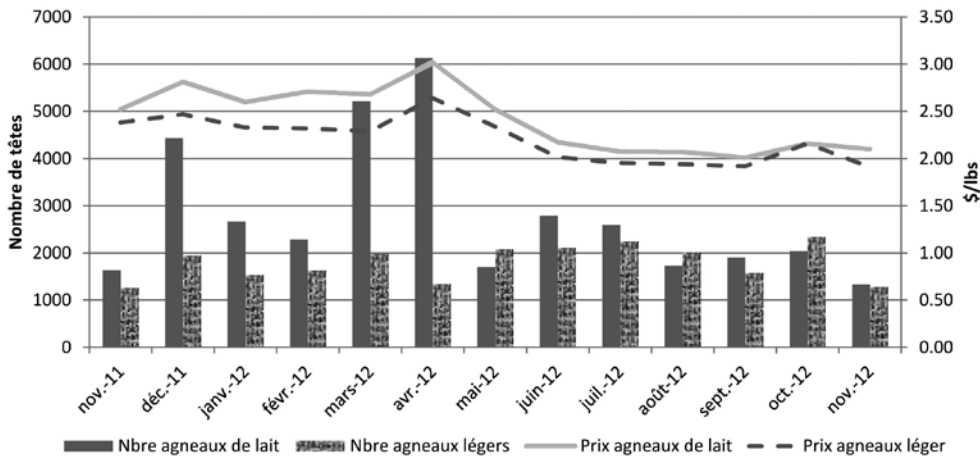
- ☆ Meilleur troupeau Arcott Rideau
- ☆ Meilleur troupeau maternel prolifique interracial
- ☆ Meilleure brebis Arcott Rideau
- ☆ Meilleure brebis maternelle interracial
- ☆ 2^e et 3^e meilleures brebis Arcott Rideau

Marché / Statistiques agneaux lourds

Les volumes d'agneaux de lait et léger transigés au cours de cet automne (septembre à novembre) ont connu un recul respectif de 24 % et 11 % par rapport à la même période l'année dernière. Les prix moyens au cours de cette période ont également fléchi pour les deux catégories passant de 2,34

\$/livre à 2,09 \$/livre pour l'agneau de lait et de 2,26 \$/livre à 2,0 \$/livre pour l'agneau léger pour la période considérée. Au cours du mois d'octobre 2012, une hausse de la demande pour les deux types d'agneaux s'est soldée par un redressement des prix. ■

Volume des ventes des agneaux à l'encan de St-Hyacinthe et évolution des prix

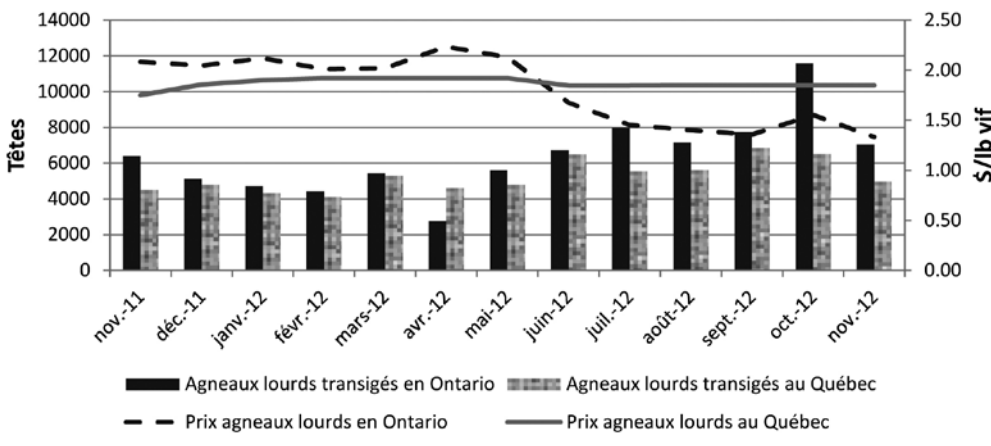


Source : Réseau Encan Québec

Les volumes d'agneaux lourds transigés en Ontario ont été généralement plus élevés que ceux transigés au Québec tout au long de l'année. Depuis le début de l'été 2012, le prix de l'agneau lourd

vendu au Québec demeure plus élevé qu'en Ontario. Au cours du trimestre septembre-novembre 2012, l'agneau lourd en Ontario cotait 1,41 \$/livre vif face 1,85 \$/livre vif au Québec. ■

Agneaux lourds transigés au Québec et en Ontario



Source : Agence de vente et Ontario Sheep Marketing Agency



Mettez du foin dans vos poches

Selon les résultats de l'étude du coût de production Agneau 2011, la Boolys encore au-dessus de la mêlée...

42 entreprises de l'étude 2011 ↗

Cloche des Alpes ↘

Brebis 488 517

Génétique de reproduction

Agneau né vivant	2,24	1,76
Agneau réchappé	1,89	1,51
Agneau vendu	1,62	1,38
nombre agnelage/brebis	1,34	1,08

Production verte, pâturage, économie

Pâturage (hectares)	24,1	5
Aliment consommé/brebis (kg)	755	992
travail heures/brebis	7,8	10,9

Bénéfice d'exploitation

\$/100 kg vendus	334	125
------------------	-----	-----

... La Boolys accouple sur pâturage sans céréale pour un cycle de reproduction de 5 mois agnelant en septembre et novembre...

... Vente de sujet Boolys acceptée à l'ASRA.

... Sujets disponibles, mâles et femelles, gène booroola.

*N'hésitez pas à nous contacter
Luzia Imhof & Denis Lavallée*

La Cloche des Alpes
819 362-2531

GÉNÉTIQUE

Robie Morel, B. Sc., coordonnateur du programme GenOvis, CEPOQ

Cathy Thériault-Landry, tpa., Responsable de la saisie des données du programme GenOvis (Service au Québec)



Les grands gagnants du concours « Mérite GenOvis »

Lors du dernier Symposium Ovin provincial tenu à Ste-Marie le 19 octobre 2012, le CEPOQ a dévoilé les récipiendaires du concours Mérite GenOvis, un concours qui en était déjà à sa 3^e édition. Tout comme à la dernière édition tenue en 2009, tous les éleveurs québécois inscrits au programme d'évaluation génétique GenOvis et dont la race respectait les critères d'admissibilité étaient automatiquement inscrits par défaut. Le bassin de sujets reproducteurs, de même que le nombre de troupeaux devenaient alors considérablement importants. Il fallait donc choisir la crème de la crème parmi ces passionnés de l'élevage et de la génétique! Les résultats par race ont été dévoilés lors de la journée, entre les conférences, et les prix interraces ont été remis lors du cocktail tenu en fin de journée...

Voici donc les résultats ...

Un bref rappel sur les règlements du concours

Évidemment, un concours d'une telle envergure ne pouvait être tenu sans appliquer des règles strictes et bien définies dès le départ. Ces règlements ont ainsi été publiés dès la fin de l'été sur le site Internet du programme GenOvis (www.genovis.ca). Ainsi, les races considérées pour le concours devaient avoir un minimum de 3 éleveurs (au Québec) et un total de 100 brebis. L'éleveur devait également avoir adhéré au programme en date du 15 août 2012.

Le concours était divisé en 9 catégories :

- *Meilleure brebis maternelle, pour chaque race éligible;*
- *Meilleur bélier paternel, pour chaque race éligible;*
- *Meilleur troupeau maternel et/ou prolifique, pour chaque race éligible;*
- *Meilleur troupeau paternel, pour chaque race éligible.*

ET LES GRANDS PRIX ...

- *Meilleure brebis maternelle Interrace;*
- *Meilleur bélier paternel Interrace;*
- *Meilleur troupeau maternel Interrace;*
- *Meilleur troupeau prolifique Interrace;*
- *Meilleur troupeau paternel Interrace.*

👑 Les meilleures brebis maternelles et/ou prolifiques 👑

Cette catégorie incluait toutes les races maternelles et maternelles prolifiques qui respectaient les critères d'admissibilités mentionnés ci-haut. Par ailleurs, seules les femelles qui avaient réalisé au moins quatre (4) agnelages étaient éligibles. Afin de déterminer les brebis les plus méritantes, un pointage était calculé selon le nombre de kg d'agneaux sevrés/brebis/année et le positionnement de chacune (en percentile) pour l'indice de sélection maternel (ISM- calcul du 16 septembre 2012), et ce, à l'intérieur de chacune des races. Puisque plusieurs animaux étaient méritants, nous avons considéré important de mentionner les trois premières places pour chacune des races. *Voici donc les grands gagnants ainsi que les deux mentions d'honneur !*



MEILLEURE FEMELLE ARCOTT RIDEAU

1^{re} RIDO 99637U – *Propriété de : Ferme Rido (La Pocatière)*

Cette brebis a eu 5 agnelages pour un total de 17 agneaux nés, dont 16 ont été sevrés. Son ISM se situe dans le 95 % (7,13) et elle a sevré en moyenne 138,97 kg d'agneaux par année.

Mentions d'honneur :

2^e RIDO 98182T → ISM = 97 % (8,43) et 109,3 kg d'agneaux sevrés/an. Propriété de Ferme Rido.

3^e RIDO 99722W → ISM = 99 % (12,77) et 100,39 kg d'agneaux sevrés/an. Propriété de Ferme Rido.

**Moyenne provinciale 2011
de la race Arcott Rideau :
67,03 kg sevrés/brebis/année**



MEILLEURE FEMELLE DORSET

1^{re} WHV 174W – *Propriété de : Ferme Beausoleil (St-Joseph de*

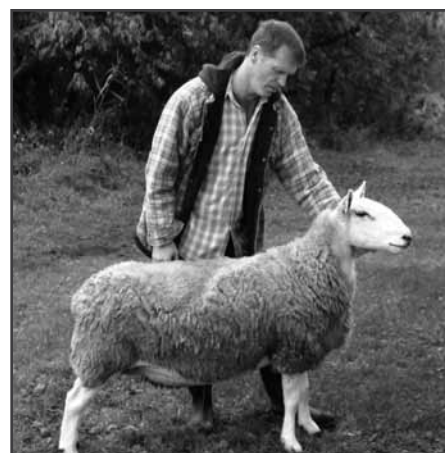
Kamouraska) Cette brebis a eu 4 agnelages pour un total de 8 agneaux nés dont 8 ont été sevrés. Son ISM se situe dans le 98 % (4,32) et elle a sevré en moyenne 69,28 kg d'agneaux par année.

Mentions d'honneur :

2^e SO 82548S → ISM = 95 % (2,76) et 69,22 kg d'agneaux sevrés/an. Propriété de Bergerie Sofréni.

3^e OAI 129T → ISM = 98 % (3,97) et 63,0 kg d'agneaux sevrés/an. Propriété de Bergerie Fleuriault.

**Moyenne provinciale 2011
de la race Dorset :
40,8 kg sevrés/brebis/année**



MEILLEURE FEMELLE NORTH COUNTRY CHEVIOT

1^{re} BYG 8561T – *Propriété de : Ferme au Domaine (St-Césaire)*

Cette brebis a eu 4 agnelages pour un total de 10 agneaux nés dont 9 ont été sevrés. Son ISM se situe dans le 95 % (2,42) et elle a sevré en moyenne 63,22 kg d'agneaux par année.

Mentions d'honneur :

2^e FPB 140R → ISM = 99 % (7,49) et 49,49 kg d'agneaux sevrés/an. Propriété de Ferme Bossiroy.

3^e BYG 0870U → ISM = 95 % (2,47) et 46,59 kg d'agneaux sevrés/an. Propriété de Ferme au Domaine.

**Moyenne provinciale 2011
de la race
North Country Cheviot :
35,61 kg sevrés/brebis/année**

Les meilleures brebis maternelles et/ou prolifiques, suite



MEILLEURE FEMELLE POLYPAY

1^{re} ALI 8592S – Propriété de : Ferme Alizée (St-Joseph de Kamouraska)
Cette brebis a eu 7 agnelages pour un total de 18 agneaux nés dont 17 ont été sevrés. Son ISM se situe dans le 98 % (4,79) et elle a sevré en moyenne 84,99 kg d'agneaux par année.

2^e ALI 41955T → ISM = 98 % (5,16)
et 82,49 kg d'agneaux sevrés/an.
Propriété de Ferme Alizée.

3^e FSO 223N → ISM = 99 % (7,43)
et 80,39 kg d'agneaux sevrés/an. Propriété de Ferme Sayabec.

Moyenne provinciale 2011
de la race Polypay :
58,54 kg sevrés/brebis/année



MEILLEURE FEMELLE ROMANOV

1^{re} GENE 75U – Propriété de : Bergerie Marie du Sud (St-Gilles) Cette brebis a eu 4 agnelages pour un total de 16 agneaux nés dont 14 ont été sevrés. Son ISM se situe dans le 96 % (9,15) et elle a sevré en moyenne 110,42 kg d'agneaux par année.

Mentions d'honneur :

2^e GENE 76597W → ISM = 93 % (8,4) et 112,35 kg d'agneaux sevrés/an. Propriété de Bergerie Ovigène.
3^e FRAN 217U → ISM = 98 % (10,45) et 97,99 kg d'agneaux sevrés/an. Propriété de Ferme Charmax.

Moyenne provinciale 2011
de la race Romanov :
65,61 kg sevrés/brebis/année

La meilleure brebis maternelle et/ou prolifique – Grand Prix Interrace

Seules les brebis qui terminaient premières dans chacune de leur race respective participaient à ce grand prix. Afin de déterminer une gagnante, chaque brebis a été évaluée sur sa conformation. Le pointage final a ainsi été calculé à partir de 50 % de la note génétique-zooteknique obtenue dans la catégorie « Brebis maternelle » et de 50 % de la note obtenue sur la conformation. Notez que le pis n'a pas été évalué lors de l'évaluation sur la conformation.

La grande gagnante brebis maternelle interracial : RIDO 99637U – Propriété de : Ferme Rido (La Pocatière)

Du point de vue des performances génétiques et zootekniques (ISM et kg d'agneaux sevrés/brebis/année), cette brebis a obtenu une note de 92 %. Lors de l'évaluation de conformation, cette dernière s'est méritée une note de 93 %. Ainsi sa note finale l'a placé au premier rang avec un total de 92,5 %.

Les meilleurs béliers terminaux

Cette catégorie incluait toutes les races paternelles qui respectaient les critères d'admissibilité mentionnés précédemment. Les béliers étaient jugés sur le GMQ moyen de leur progéniture : un minimum de 10 progénitures évaluées à 100 jours était requis pour que les mâles soient éligibles. Dans le calcul du pointage zootechnique et génétique, on considérait également le positionnement (en percentile) de l'animal pour l'indice de sélection terminale (IST- calcul du 16 septembre 2012), et ce, à l'intérieur de chacune des races. Tout comme les races maternelles, les trois premières places pour chacune des races ont été dévoilées. Soulignons ici que seules les races Hampshire et Suffolk répondaient aux critères d'admissibilité, soit un minimum de 100 brebis évaluées provenant d'au moins trois troupeaux au Québec.



MEILLEUR MÂLE HAMPSHIRE

1^{er} MUC 5946X – *Propriété de : Ferme Joël Girard*

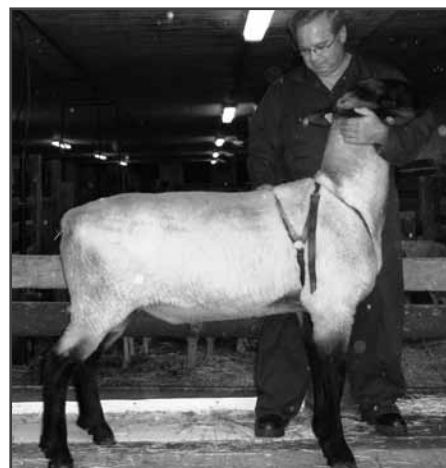
Ce bélier a eu 22 progénitures dont le GMQ moyen est de 0,410 kg/j et son IST se situe dans le 98 % (6,79).

Mentions d'honneur :

2^e ROI 99591Y → IST = 92 % (3,78), GMQ moyen de la progéniture = 0,400 kg/j (21 progénitures). Propriété de Robert Girard et Sophie Bédard.

3^e MUC 1545T → IST = 93 % (3,97). GMQ moyen de la progéniture = 0,380 kg/j (324 progénitures). Propriété de Ferme La Bergère.

Moyenne provinciale (GMQ)
pour la race Hampshire en
2011 : 0,379 kg/j



MEILLEUR MÂLE SUFFOLK

1^{er} ROI 99641Y – *Propriété de : Robert Girard et Sophie Bédard*

Ce bélier a eu 13 progénitures dont le GMQ moyen est de 0,501 kg/j et son IST se situe dans le 97 % (6,63).

Mentions d'honneur :

2^e KIF 11W → IST = 96 % (5,61). GMQ moyen de la progéniture = 0,461 kg/j (102 progénitures). Propriété de Gilbert Lord.

3^e MYJ 111R → IST = 94 % (4,77). GMQ moyen de la progéniture = 0,460 kg/j (57 progénitures). Propriété de Ferme Maple Star.

Moyenne provinciale (GMQ)
pour la race Suffolk en 2011 :
0,363 kg/j

Le meilleur bélier terminal – Grand Prix Interrace

Seuls les béliers qui terminaient premiers dans chacune de leur race respective participaient à ce grand prix. Ces derniers étaient aussi évalués sur leur conformation pour 50 % de la note finale, l'autre 50 % de la note étant alloué aux performances zootechniques et génétiques.

Le grand gagnant bélier terminal interraces : ROI 99641Y - Propriété de : Robert Girard et Sophie Bédard (St-Césaire).

Du point de vue des performances zootechniques et génétiques, ce bélier a obtenu une note considérable de 96 %, alors que sur sa conformation il a obtenu un pointage de 93 %. Sa note finale l'a donc placé au premier rang avec 94,5 points.

Les meilleurs troupeaux maternels

Cette catégorie incluait toutes les races maternelles qui respectaient les critères d'admissibilité mentionnés au début de cet article. Également, le troupeau devait avoir un minimum de 30 brebis qui ont agnelé en pur-sang et il était jugé sur le nombre moyen de kg d'agneaux sevrés/brebis/année pour les années 2010 et 2011. Un gagnant par race et deux mentions d'honneur ont été dévoilés lors du Symposium Ovin 2012.

RACE ARCOTT RIDEAU

1^{re} Position : Ferme Rido (La Pocatière) | Les 198 brebis en moyenne de ce troupeau ont donné naissance à 705 agneaux en moyenne dont le kg d'agneaux sevrés moyen a été de 75,11 kg.

2^e Position : Bergerie des Petits Anges.

3^e Position : Ferme La Petite Bergère.

RACE POLYPAY

1^{re} Position : Ferme Alizée (St-Joseph de Kamouraska) | Les 178 brebis en moyenne de ce troupeau ont donné naissance à 493 agneaux en moyenne dont le kg d'agneaux sevrés moyen a été de 61,68 kg.

2^e Position : Ferme Sayabec.

3^e Position : Ferme Dubaie des Sables.

RACE DORSET

1^{re} Position : Ferme Beausoleil (St-Joseph de Kamouraska) | Les 67 brebis en moyenne de ce troupeau ont donné naissance à 148 agneaux en moyenne dont le kg d'agneaux sevrés moyen a été de 49,90 kg.

2^e Position : Ferme Feber.

3^e Position : Robert Girard et Sophie Bédard.

RACE ROMANOV

1^{re} Position : Bergerie Ovigène | Les 113 brebis en moyenne de ce troupeau ont donné naissance à 508 agneaux en moyenne dont le kg d'agneaux sevrés moyen a été de 72,69 kg.

2^e Position : Bergerie Laurens.

3^e Position : Bergerie Marie du Sud.

RACE NORTH COUNTRY CHEVIOT

1^{re} Position : Réjean Girard | Les 41 brebis en moyenne de ce troupeau ont donné naissance à 73 agneaux en moyenne dont le kg d'agneaux sevrés moyen a été de 44,03 kg.

2^e Position : Ferme Léoflora.

3^e Position : L'Ami Berger.

Le meilleur troupeau maternel – Grand Prix Interrace

Cette catégorie incluait seulement les trois races maternelles suivantes, soit Dorset, North Country Cheviot et Polypay.

**Le grand gagnant du meilleur troupeau maternel interrace :
Ferme Alizée (St-Joseph de Kamouraska)**

Le meilleur troupeau maternel prolifique - Grand Prix Interrace

Cette catégorie incluait seulement les deux races prolifiques éligibles, soit les races Arcott Rideau et Romanov.

**Le grand gagnant troupeau prolifique Interrace :
Ferme Rido (La Pocatière)**

Les meilleurs troupeaux terminaux

Cette catégorie incluait toutes les races paternelles qui respectaient les critères d'admissibilité. Le troupeau devait être composé d'un minimum de 10 brebis ayant agnelé en 2011. Le pointage était alloué au meilleur GMQ moyen mesuré chez les agneaux nés en 2011. Seuls les troupeaux qui avaient évalué leurs agneaux sur l'épaisseur de l'œil de longe et du gras dorsal étaient éligibles à cette catégorie. Un gagnant par race et deux mentions d'honneur ont été présentés lors du Symposium.

RACE HAMPSHIRE

1^{re} Position : Joël Girard (St-Gédéon)

Les 16 brebis de ce troupeau ont donné naissance à 26 agneaux en 2011 et le GMQ moyen de la progéniture a été de 0,408 kg/j.

2^e Position : Ferme La Bergère.

3^e Position : Robert Girard et Sophie Bédard.

RACE SUFFOLK

1^{re} Position : Ferme Gilbert Lord (Ste-Germaine-Boulé)

Les 12 brebis de ce troupeau ont donné naissance à 21 agneaux en 2011 dont le GMQ moyen était de 0,461 kg/j.


2^e Position : Ferme Midas.

3^e Position : Ferme Maple Star.

Le meilleur troupeau terminal - Grand Prix Interrace

Cette catégorie incluait les deux races paternelles Hampshire et Suffolk.

Le grand gagnant troupeau paternel Interrace : Ferme Gilbert Lord (Ste-Germaine-Boulé)

En conclusion, le CEPOQ tient à féliciter tous les gagnants 2012 et vous donne rendez-vous pour notre 4^e édition du concours Mérite GenOvis. 

Votre logiciel



de régie ovine

Adapté à vos besoins spécifiques :

- **Module simple de gestion d'inventaire et de préparation des formulaires**
- **Module complet pour la régie sous toutes ses formes**

NOUVEAU : Vidéos de formation disponibles sur You Tube

- ▣ Les deux premières années sujettes à subventions du MAPAQ à 100 %
- ▣ Peut être inclus dans votre financement de la Financière Agricole

*Informez-vous auprès
de votre conseiller*



BerGère Mobile, le compagnon idéal en bergerie pleinement intégré avec BerGère.

Un produit de :

VIASCAN

www.logicielbergere.com | Tél. : 819 888-2791

ÉVÉNEMENT

Amina Baba-Khelil, agr., M.Sc., chargée de projet, FPAMQ

Marion Dallaire, chargée de communication, FPAMQ



Innover aujourd'hui, prospérer demain

Symposium ovin

Innover aujourd'hui, prospérer demain

C'est sous le thème « Innover aujourd'hui, prospérer demain » que le Symposium ovin s'est déroulé après trois années d'absence. L'événement a eu lieu à Sainte-Marie, dans la région de Chaudière-Appalaches le 19 octobre dernier. Avec plus de 210 inscrits, producteurs et intervenants du milieu, qui y ont pris part, l'évènement fut un réel succès.

La Fédération des producteurs d'agneaux et moutons du Québec (FPAMQ), principal commanditaire du symposium, y a participé de façon active. En effet, la FPAMQ y tenait un kiosque d'information tout au long de la journée. Également, mesdames Amina Baba-Khelil et Marie-Eve Tremblay, respectivement chargée de projet et directrice générale de la FPAMQ, ont présenté une conférence sur les tendances et perspectives du marché de la viande ovine dans le monde et au Québec.

Au cours de la journée, plusieurs autres conférenciers de renom ont abordé des sujets ayant trait à la lactation d'automne des brebis sur prairies, l'amélioration génétique et les accouplements raisonnés, l'étude de l'impact de la pro-

lificité des femelles sur la productivité et la rentabilité des élevages, le programme d'éradication de la tremblante et la génomique en production ovine.

Le programme de la journée fut bien rempli et a suscité un intérêt manifeste de l'auditoire. Le sondage réalisé à la fin de l'évènement a fait ressortir une excellente appréciation générale de la part des présents.

Par ailleurs, dans le cadre de cet évènement, onze entreprises ovines de la région ont ouvert leur porte afin de permettre des échanges avec les divers visiteurs qui ont pu faire le tour ces fermes au cours de la journée du 20 octobre.



Panorama de la production ovine en France



Une production en zones difficiles

En France, le secteur ovin est développé essentiellement dans les régions du sud du pays où il compte plus du tiers du cheptel global. Historiquement, cette production trouve sa raison d'être dans des considérations qui vont au-delà de l'importance économique. En fait, elle permet le maintien d'un équilibre écologique et social dans les zones où peu de productions sont possibles.

Une production et un cheptel en diminution

Au cours des dernières décennies, le secteur ovin a connu un fort déclin entre 2000 et 2010, la France a perdu près de 40 000 exploitations ovines et près de deux millions de têtes de l'effectif du cheptel ovin. Ce déclin est toutefois perceptible pour la production de viande alors que la filière laitière connaît un dynamisme relatif à la bonne valorisation de produits fromagers (essentiellement Roquefort). La diminution du nombre des éleveurs n'est pas un phénomène récent puisqu'il s'est manifesté de façon croissante par la multiplication de reconversions d'éleveurs vers les productions céréalières. En effet, la production de viande ovine en France accuse un repli de près de 40 % entre 1990 et 2010.

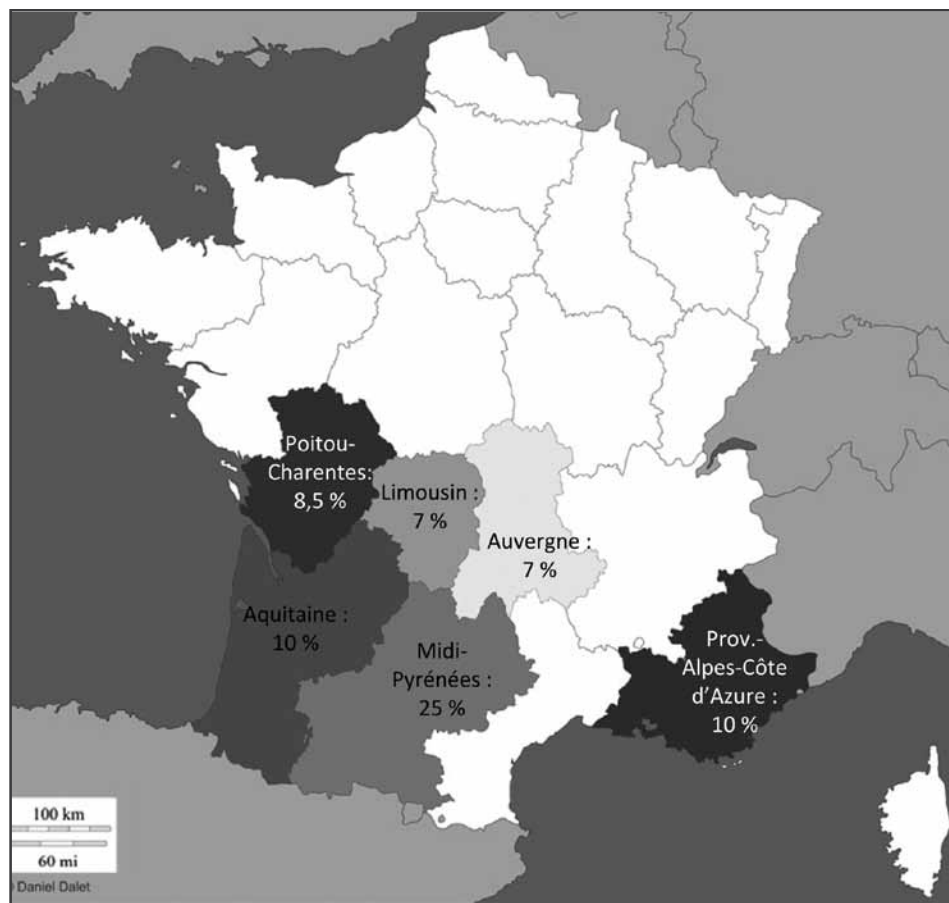


Tableau des effectifs des ovins en France

	1988	2000	2010	2010/2000
Exploitations ovines (milliers)	165,1	95,1	56,5	38,6
Total brebis (milliers de têtes)	7 753	6 580	5 539	1 041
Total ovin (milliers de têtes)	11 499	9 416	7 480	1 936

Un marché importateur et une consommation en baisse

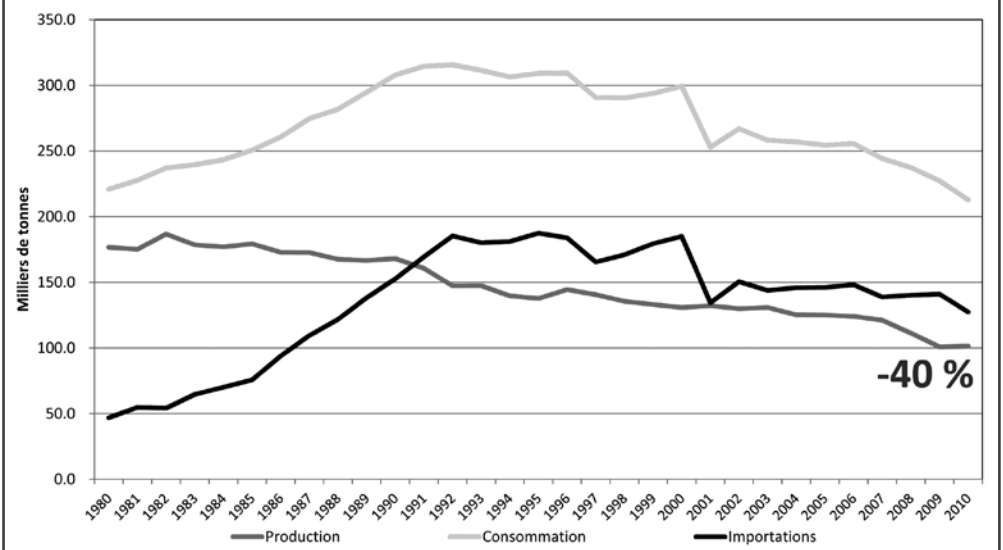
Le graphique 1 montre également un recul de la consommation. La chute est amorcée vers le milieu des années 1990 mais, l'épidémie de fièvre aphteuse de 2001 en Grande-Bretagne marque le début d'une chute qui n'a pu être compensée par la suite.

Il est intéressant de remarquer que la courbe de tendance de la consommation suit le reflet exact de celle des importations. La viande importée est positionnée sur un créneau prix et lorsqu'il devient vacant il n'est pas occupé par la viande locale. En effet, la courbe montre bien que la consommation a continué de baisser en même temps que les importations alors que la production en 2010 a connu une augmentation. C'est indéniable, la consommation de viande ovine en France s'est bâtie en fonction des importations. La production ne permet de couvrir la consommation qu'à 48 % en 2010 contre 55 % en 1990 et 80 % au début des années 1980 (graphique 2). L'analyse de la consommation de viande d'agneaux par habitant montre une chute de 40 % en l'espace de vingt ans où elle est passée de 5,4 kg/habitant à 3,3 kg entre 1990 et 2010. La France importe essentiellement sa viande ovine de Grande-Bretagne (46 %), de Nouvelle-Zélande (21 %) et d'Irlande (16 %). Plus de 75 % de ces importations sont sous forme de viande réfrigérée en provenance d'Europe. Le reste est congelé et provient de Nouvelle-Zélande.

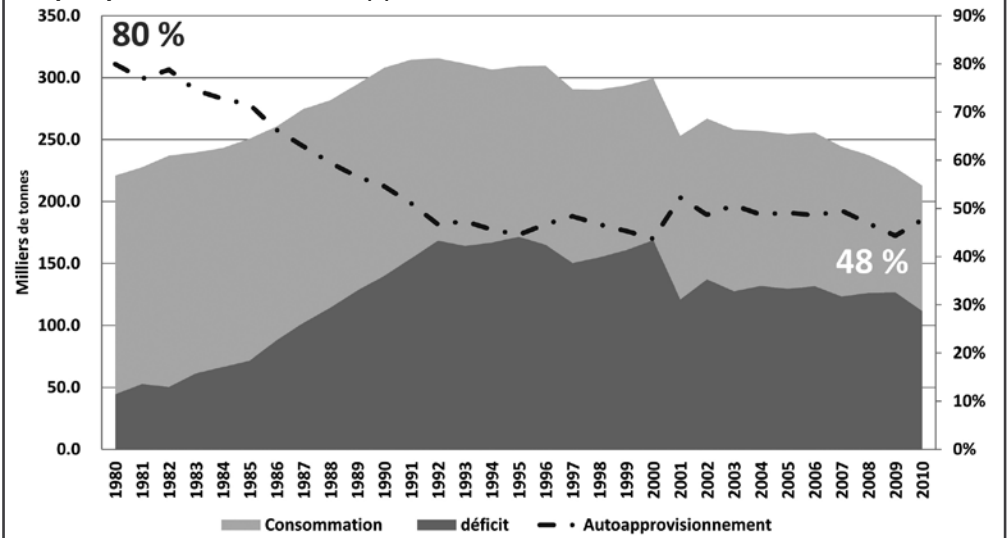
Une tension dans le secteur

Plusieurs éléments expliquent cette tension dans le secteur ovin en France :
 → **Faible rentabilité** : les revenus enregistrés dans ce secteur sont les

Graphique 1 : production, échanges et consommation



Graphique 2 : taux d'autoapprovisionnement



plus bas de l'ensemble du secteur agricole. En plus du fait que c'est une production essentiellement réalisée dans les zones marginales affectées d'handicaps géographiques ou climatiques, elle souffre d'une forte concurrence extérieure où les coûts de production sont beaucoup plus bas;
 → **Choix de positionnement du produit** : face à la faiblesse de rentabi-

lité du secteur, la filière a choisi la voie de l'identification du produit qui finalement, l'a cantonné dans un marché de luxe;
 → **Désintérêt progressif de la consommation** : ce désintérêt est relié, entre autres au fait que la viande ovine est plus onéreuse que les autres types de viandes mais également aux efforts de promotion pour reconquérir les consommateurs qui sont arrivés tardivement.

Des perspectives dépendantes du soutien de l'État

Le rééquilibrage des aides publiques en 2010 a donné un souffle à la production mais les défis sont loin d'être relevés dans une conjoncture où les importations ont reculé, que la production a eu un regain mais n'a pas pu occuper la place vacante car les achats des ménages ont reculé. D'ailleurs, qu'advient-il de la consommation,

va-t-elle continuer de baisser pour atteindre le niveau le plus bas des années 1960 ?

Il n'est pas inutile de rappeler que les prix des matières premières (prix des aliments, de l'énergie et des engrais) ont connu de très fortes volatilités que le secteur de l'élevage a dû subir à travers la forte progression du

coût de l'alimentation animale. Dans un contexte économique difficile, les producteurs ne s'en cachent pas, ils s'inquiètent de ne pas recouvrer les aides à la suite de la réforme de la Politique agricole commune (PAC) en 2013 et sans lesquelles le secteur risque de périr.



Programme de paiement anticipé en production ovine



FÉDÉRATION DES PRODUCTEURS
D'AGNEAUX ET MOUTONS DU QUÉBEC

Un programme d'aide financière d'Agriculture et Agroalimentaire Canada administré par la Fédération des producteurs d'agneaux et moutons du Québec

Une solution simple, pratique et RENTABLE...

- **Un prêt d'un montant maximal de 400 000 \$**
- **Les premiers 100 000 \$ sans intérêt**
- **Jusqu'à 300 000 \$ à un taux avantageux (taux de base moins 0,25 %)**

N.B : Le montant maximal prêté est calculé en fonction de l'inventaire du troupeau

Chaque jour des producteurs d'ovins bénéficient des avantages du PPA.
Pourquoi pas vous ?

Pour plus d'information :

**Contactez l'équipe du PPA au 450 679-0540, poste 8994 ou 8993
ou visitez le www.agneauduquebec.com**

Exposition Royale de Toronto 2012

Félicitations aux éleveurs du Québec qui ont participé à l'édition 2012 de la Royale.

François Gélinas

Robert Mastine

Rémi Gélinas

Larry Mastine

Marc Charpentier

Réjean Girard



Félicitations à M. Robert Mastine pour la bannière de « premier breeder » et « premier exhibitor ».

Photographie :



Pour avoir les résultats complets de la Royale, veuillez consulter le site Internet : www.royalfair.org

Recherchons nouveaux producteurs d'animaux terminaux

Objectif du programme : accroître le nombre de troupeaux de reproducteurs de races paternelles dans le secteur ovin compte tenu de la forte demande et du manque d'approvisionnement.

Critères d'admissibilité

- Acquisition de 25 femelles terminales de moins de 36 mois évaluées à 50 % de IST;
- Avoir un bélier ayant un IST de 75 % et de génotype RR ou QR;
- Être d'une race reconnue par la SCEM et enregistrée auprès de la SCEA;
- L'éleveur doit avoir cumulé 3 ans d'expérience dans l'élevage ovin;
- Être inscrit au programme GenOvis;
- Être inscrit au programme de conformation des animaux;
- Être inscrit au programme de mesure de l'œil de longe et gras dorsal;
- Utiliser les services « génétique » OVIPRO.

Les récipiendaires du programme seront visités par un représentant de la SEMRPO afin de les informer des bonnes pratiques d'élevage et des programmes en cours.

Aide financière

Le budget est de 1 500 \$ versé pendant trois années consécutives pour un maximum de 4 500 \$. Le comité conjoint s'engage à réserver le montant pour la première année pour chaque producteur bénéficiaire du programme. Les versements pour la deuxième et la troisième année sont conditionnels au renouvellement du programme d'appui financier aux regroupements et aux associations de producteurs désignés dans son état actuel et au respect des exigences du programme.

L'éleveur aura la responsabilité de fournir les documents nécessaires pour son dossier.

Pour toute information supplémentaire, contacter Mme Cathy Michaud au 418 359-3832 ou par courriel semrpq@cepoq.com

Ce projet est financé par le programme d'appui financier aux regroupements et aux associations de producteurs désignés géré par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ)



Procédures pour l'importation de semence et d'embryons

Importer de la semence et des embryons est une excellente option pour intégrer de la nouvelle génétique à votre troupeau. Plusieurs éleveurs canadiens ont exprimé le besoin d'utiliser des génotypes plus résistants à la tremblante, de contrôler la consanguinité et de pallier à une disponibilité parfois limitée de sujets évalués pour les performances. Bien que l'importation de semence et d'embryons requiert une planification méticuleuse, il s'agit d'une approche réalisable pour accéder à de la nouvelle génétique.

Voici un résumé des étapes de base pour l'importation de semence et d'embryons au Canada. Quoique la procédure semble simple, beaucoup de temps et d'argent sont requis pour la compléter avec succès. **Soyez préparés à faire face à des délais et des complications.**

1. Communiquez avec une organisation reconnue spécialisée dans les techniques de reproduction des petits ruminants afin de bien comprendre les coûts et le temps requis pour l'insémination artificielle et le transfert embryonnaire.
2. Trouvez un éleveur qui détient la génétique que vous souhaitez importer.
3. Si vous souhaitez enregistrer la descendance auprès de la SCÉM, assurez-vous que le candidat à l'importation est enregistré auprès d'une association reconnue par la SCÉM. Une liste est disponible sur le site Internet de la SCÉM. Si l'association n'est pas listée, vous pouvez demander à la SCÉM d'en évaluer l'admissibilité. Certaines associations ne rencontrent pas les critères de la SCÉM.
4. Utilisez le Système automatisé de référence à l'importation (SARI) sur le site Internet de l'ACIA afin de vérifier si les imports provenant du pays qui vous intéresse sont autorisés. Généralement, l'importation de semence et d'embryons est seulement autorisée en provenance de pays considérés à faible risque pour les EST (ex : Argentine, Australie, Autriche, Belgique, Brésil, Chili, Colombie, Danemark, Finlande, Islande, Inde, Nouvelle-Zélande, Norvège, Panama, Paraguay, Pérou, Singapour, Suède, Uruguay). Le SARI fournira la liste des exigences d'importation pour le pays de votre choix.
5. Complétez une demande de permis d'importation et acheminez-la au bureau régional de l'ACIA le plus

- près. Un centre approuvé pour la réception de semence/embryons au Canada doit être identifié sur le formulaire de demande de permis. Le coût de la demande de permis d'importation est de 35 à 60 \$. On peut généralement compter moins de 10 jours pour l'émission du permis. Si le permis est accordé, il sera acheminé à l'importateur. Il est de la responsabilité de l'importateur d'acheminer le permis ou une copie de celui-ci (selon les exigences) à l'exportateur qui lui, est responsable de communiquer avec les autorités responsables dans son pays. Il est de la responsabilité conjointe de l'importateur et de l'exportateur de s'assurer que les exigences du pays importateur et celles du pays exportateur sont rencontrées avant que l'envoi ne soit complété. *Rencontrer les exigences d'import et d'export peut prendre des mois, et même plus.*
6. Lorsque la semence ou les embryons arrivent au Canada, les douanes canadiennes vérifient les documents. Le passage des douanes peut être complété dans une journée. Si les documents sont appropriés, le produit sera remis à l'ACIA pour inspection. L'inspection du produit par l'ACIA peut aussi être complétée rapidement, particulièrement si une entente a été préalablement prise. Le coût de l'inspection de l'ACIA est de 35 \$. Si le produit passe l'inspection avec succès, il peut ensuite être remis à l'importateur.
 7. Encore une fois, référez-vous à une ressource compétente spécialisée en petits ruminants pour planifier les inséminations artificielles ou les implantations.

L'importation de génétique peut être une expérience stimulante et très satisfaisante. Veuillez vous référer au site Internet de la SCÉM pour des détails supplémentaires concernant la procédure d'importation au :

www.sheepbreeders.ca/genetics.html

Tous les formulaires et des informations supplémentaires sont disponibles sur le site Internet de la SCÉM au www.sheepbreeders.ca



La bonne conformation des brebis en production ovine laitière, un impact positif sur la rentabilité!

En production ovine, les critères de conformation sont importants, car ensemble ils contribuent à une meilleure santé générale et à une meilleure productivité du cheptel. Selon les objectifs de l'entreprise, la sélection des animaux se fera en misant davantage sur certains critères plutôt que sur d'autres. En production ovine laitière, la sélection des femelles se fait en fonction de la lactation, soit une production laitière élevée et une bonne persistance en lait. Toutefois, pour atteindre cet objectif de productivité, certains critères de conformation devront être pris en considération.

La capacité et le développement

Quand on parle de conformation et de production laitière, on ne peut passer à côté de la capacité des animaux. Les brebis ayant une bonne capacité et un bon développement ont en fait plus d'espace, entre autres, au niveau de la partie avant de leur corps. L'espacement entre leurs pattes avant permet d'avoir une cage thoracique bien développée et une bonne charpente de l'avant du corps. Cela a une influence positive sur le développement de leurs organes internes comme le cœur et les poumons, ainsi que sur la capacité d'ingestion. Les brebis peuvent donc consommer plus d'aliments et mieux les assimiler, conserver un état de chair plus acceptable notamment durant les périodes de haute production et améliorer, ainsi que maintenir, leur niveau de lactation.

Les brebis ayant une bonne capacité peuvent, en principe, produire plus de lait que celles de capacité plus faible, et ce, pour presque le même coût. Il est donc essentiel de sélectionner les animaux selon ce critère et également de leur fournir l'alimentation et l'environnement essentiels pour se développer adéquatement. Une brebis de faible capacité aura plus de difficulté à gérer la compétition pour la nourriture, garder un bon état de chair, résister aux maladies et au parasitisme, être fertile, avoir une production laitière élevée et une bonne persistance en lait.

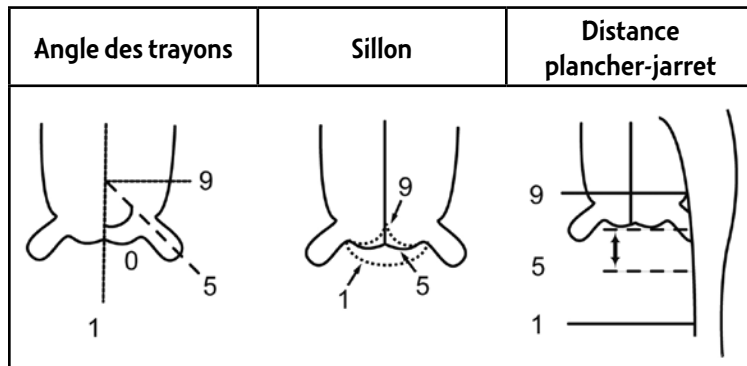
La conformation de la mamelle


Évidemment, on ne peut négliger la conformation du système mammaire en production laitière. C'est un atout essentiel à la rentabilité de l'entreprise. Cela facilite la tétée des agneaux, favorise une bonne prise des manchons trayeurs et la vidange complète du pis, diminuera les risques de mammites et de cellules somatiques et améliore la productivité des

brebis. De plus, cela contribue à la réduction des problèmes de pis décroché ou mal conformé et permet de gagner du temps de traite et du confort de travail.

Le pointage de mamelles est une méthode utilisée dans le but d'améliorer la conformation des pis (voir article sur l'index ISOL*). Les trois critères évalués sont l'angle des trayons, le sillon ou ligament suspenseur, et la distance plancher-jarret.

L'angle des trayons doit tendre vers la cote 1, car plus ils sont bas, moins la mamelle est décrochée et plus le sillon est marqué. Ensuite, on vise une bonne suspension de la mamelle et un sillon bien défini afin d'optimiser sa vidange complète lors de la traite ainsi que son maintien dans le temps. Pour ce qui est de la distance plancher-jarret, on cherche à diminuer la proximité avec le sol.



Finalement, on peut dire qu'en production ovine laitière la conformation des animaux a une influence sur la productivité des brebis. 

* Pour plus de détails sur la conformation de la mamelle et l'index ISOL, voir l'article intitulé *L'index ISOL, une méthode de sélection pas bête du tout !*, dans l'édition d'automne 2011 de la revue Ovin Québec.

Des actions pour favoriser le développement de la production ovine

La seconde table ronde officielle sur la chaîne de valeur de l'industrie ovine a eu lieu le 13 et 14 novembre dernier à Ottawa. Cette rencontre annuelle permet de réunir les différents acteurs de l'industrie ovine canadienne, c'est-à-dire les associations provinciales et nationale de producteurs, les gouvernements provinciaux, les abattoirs sous inspection fédérale et provinciale et le gouvernement fédéral par le biais de représentants d'Agriculture et Agroalimentaire Canada et de l'Agence Canadienne d'Inspection des Aliments.

L'ordre du jour de cette rencontre fut extrêmement chargé et plusieurs sujets ont été abordés, notamment l'élaboration de standards canadiens de biosécurité à la ferme dans le secteur du mouton, les nouveaux développements concernant l'enregistrement de médicaments homologués pour les espèces et les utilisations mineures, les services offerts par le centre canadien gFARAD (acronyme anglais pour « *global food animal residue avoidance databank* »), le plan d'action développé par le groupe de travail sur l'expansion de l'industrie ovine canadienne, le profil de la capacité d'abattage à court et moyen terme au Canada, la recherche ovine à travers le pays et finalement, les défis à relever pour la mise-sur-pied d'une traçabilité ovine canadienne dans un avenir rapproché.

À la fin de cette rencontre, un consensus a été dégagé sur les actions à poser. Le groupe de travail sur les médicaments, formé lors de la rencontre de 2011, poursuivra ses actions avec la direction des médicaments vétérinaires de Santé Canada, le but étant d'augmenter le nombre de médicaments homologués pour l'espèce ovine au Canada et plus particulièrement les vermifuges pour contrer la résistance aux parasites.

Les membres de la table ronde ont également reconnu l'importance du centre canadien gFARAD qui assure une

certaine sécurité alimentaire, en diminuant la présence de résidus médicamenteux avec l'aide des vétérinaires.

De plus, la détermination des coûts de production à l'échelle canadienne demeure un problème important et le groupe de travail sur l'expansion de l'industrie ovine devra identifier et développer des façons de collecter l'information pour mesurer des points de référence pour les performances clés.



Les membres de la table ronde sont aussi invités à recruter de nouveaux représentants d'autres secteurs de l'agriculture pour permettre de refléter davantage la chaîne de valeur (par exemple, abattoir, détaillant, transporteur et autres).

En addition, un nouveau groupe de travail a été formé pour développer les priorités canadiennes en recherche pour tirer parti des programmes qui pourraient être annoncés sous la nouvelle politique Cultivons l'avenir 2. Ce groupe devra aussi se pencher sur les moyens de communication entre les provinces et les moyens de financement possibles de la recherche ovine par le secteur privé.

Finalement, l'élaboration d'un système canadien de traçabilité efficace et efficient se poursuivra par le développement d'un plan pour l'implantation d'un tel système.

Pour de plus amples renseignements sur la table ronde, incluant la liste de ses membres et ses activités, visitez: <http://www.ats-sea.agr.gc.ca/rt-tr/sh-ov-fra.htm>.



Programme Québécois d'Assainissement pour le *Maedi visna*



Ferme	Nom de l'éleveur	Municipalité	Téléphone	Race(s)	Statut accordé (depuis)
Bergerie de l'Estrée	Andrée Houle	Coaticook	819 849-3221	Romanov	Or (Mars 2008)
Bergerie Fleuriault	Meggie Parent	St-Gabriel-de-Rimouski	418 798-4315	Dorset-Romanov	
Bergerie Hexagone	Ruth Waldon	Ulverton	819 826-3212	Croisées Arcott-Rideau	
Bergerie Les Moutaines	Benoît Laprise	Hébertville	418 344-9026	Dorper	
Bergerie Marie du Sud	Rémi Garon	St-Gilles	418 888-3135	Romanov	Or (novembre 2011)
Bergerie Ovigène	René Gagné	Ste-Hénédine	418 935-3701	Romanov	Or (juin 2009)
CEPOQ	CEPOQ	La Pocatière	418 856-1200	Dorset	Or (avril 2004)
Elmshade Suffolks	Larry Mastine	Danville	819 839-1720	Suffolk	Or(septembre 2010)
Ferme Agronovie	Marie-France Bouffard	Granby	450 379-5298	Arcott-Rideau, Polypay	Or (juin 2009)
Ferme Amki	Gary Jack	Québec	418 842-2637	Arcott-Rideau	Or (octobre 2003)
Ferme André Toulouse	André Toulouse	St-Alfred	418 774-9592	Arcott-Rideau	Or (août 2012)
Ferme Beausoleil	Michel Viens	St-Joseph-de-Kamouraska	418 493-2310	Dorset	Argent (février 2008)
Ferme Don. Tremblay	Donald Tremblay	St-Hilarion	418 457-3066	Arcott-Rid, Arcott-Can	Or (octobre 2006)
Ferme-École LAPOKITA	Magella Pichette	La Pocatière	418 856-1110	Dorset, F1 DPXSU	Or (juin 2011)
Ferme Édylie	Élie Murray et Édith Houle	St-Félix-de-Valois	450 889-2675	Dorper- Romanov	Argent (novembre 2009)
Projet Ferme Harrington SENC	Robert Mathieu	Harrington	819 242-8284	Icelandic	
Ferme Jacnelle inc.	Renelle Paquet	Beauceville	418 774-4947	Romanov - Dorset	
Ferme JMJ Gilbert	Jean-Marc Gilbert	Cookshire	819 875-5124	Finoise	Or (janvier 2004)
Ferme La Petite Bergère	Paul-André Tremblay	Les Éboulements	418 635-1329	Arcott-Rideau	Or (mars 2010)
Ferme Lapointe Senc	Jimmy Lapointe	St-Augustin	418 374-2008	Ile de France - Dorset	
Ferme Ovimax	Josée Couture	St-Philippe-de-Néri	418 498-9989	Arcott-Rideau	Or (mai 2006)
Ferme RIDO	Sonya Rioux	La Pocatière	418 856-5140	Arcott-Rideau	Or (avril 2004)
Ferme G. Fontaine & É.-M. Arcand		Canton-de-Melbourne	819 826-2095	Icelandic	
La Moutonnaire Inc	Lucille Giroux	Ste-Hélène-de-Chester	819 382-2300	East-Friesian, Lacaune	
Les Bergeries Mimeault	Marc Mimeault	St-Stanislas-de-Kostka	450-377-8209	Dorset	Or (mai 2006)
Les Fermes Solidar	Harold Leroux	Saguenay	418 696-3218	East-Friesian, Lacaune	
Moutons de Panurge	Gilles Dubé	St-Jean-Port-Joli	418 598-6501	Arcott-Rideau	
Paul-Yves Coulombe	Paul-Yves Coulombe	St-Hugues	450 794-2456	PO, DO, HA, SU, CD	
Sébastien Dufresne	Sébastien Dufresne	St-Pierre-de-Broughton	418 424-0084	Romanov	Or (décembre 2012)

Cette liste correspond à tous les troupeaux participant activement au programme et ayant accepté que leurs coordonnées soient rendues publiques. D'autres troupeaux préfèrent garder leur participation confidentielle.

Le statut **Argent** reconnaît que tous les animaux de plus de 6 mois ont obtenu un résultat négatif à l'analyse sérologique pour le *Maedi visna* et que le troupeau respecte les règles de biosécurité prescrites. Le statut **Or** reconnaît que, à 2 reprises dans un intervalle de 4 à 8 mois, les analyses sérologiques de tous les animaux de plus de 6 mois ont conduit à des résultats négatifs et que le troupeau respecte les règles de biosécurité prescrites. Les troupeaux n'ayant pas encore de statut sont en processus d'assainissement et tentent de respecter les règles de biosécurité recommandées. Certains sont très près de l'atteinte du statut et peuvent être considérés à faible risque.

Le vétérinaire responsable du programme est Dr Gaston Rioux du CEPOQ. Pour information, consulter le site web (www.cepoq.com) ou contacter Martine Jean au CEPOQ au 418-856-1200 poste 225 ou martine.jean@cepoq.com.

Pour la version la plus à jour de ce tableau, veuillez vous référer au site Internet du CEPOQ au www.cepoq.com



Utilisez-vous vos médicaments vétérinaires de façon judicieuse ?

Dans les prochaines années, nous devons resserrer les règles de biosécurité dans nos élevages ovins québécois. Ces actions devront se faire dans le but bien évident de mieux protéger la santé de notre cheptel et, par le fait même, la santé humaine. De nombreuses retombées positives pour les éleveurs en résulteront, comme par exemple la diminution de l'utilisation des médicaments, une plus grande confiance des consommateurs envers nos produits, le bien-être accru des animaux, une diminution des risques de zoonoses, une diminution des risques d'introduire des maladies exotiques dans le cheptel québécois comme la fièvre aphteuse, et enfin un meilleur contrôle des maladies en général. L'utilisation judicieuse des médicaments est donc une partie importante d'un plan de biosécurité à la ferme et ce sera le sujet de cet article.

La base du programme de biosécurité au niveau de l'utilisation des médicaments repose sur la tenue adéquate de dossiers, ce qui implique, entre autres, la réalisation et l'utilisation de fiches portant sur les médicaments utilisés. Plusieurs fiches seront nécessaires : il devra y en avoir une sur le dosage, les voies d'administration, la durée du traitement, les périodes de retrait, une autre fiche sur les protocoles de traitement selon les conditions rencontrées dans l'élevage, une autre aussi sur les traitements pour chaque animal ou groupes d'animaux traités comprenant la condition suspectée, le traitement, la période de retrait et enfin le résultat du traitement. Une dernière fiche portera sur les calendriers de vaccination du troupeau. À période fixe, en général une fois par année, en collaboration avec son médecin vétérinaire praticien, l'éleveur pourra modifier au besoin ces fiches, par exemple pour les médicaments utilisés, pour les protocoles de traitement, et on en profitera aussi pour instaurer de nouvelles approches préventives comme l'utilisation de vaccins contre des maladies spécifiques présentes dans l'élevage ou présentant un facteur de risques importants, etc.



Produire un aliment sain et sans résidu est le but ultime de la production ovine. Plusieurs écueils nous guettent cependant, liés à des réalités malheureusement présentes au niveau de la production ovine. Par exemple, peu de médicaments sont homologués en élevage ovin et les dosages et les périodes de retrait indiquées sur ces médicaments le sont pour d'autres espèces. Il en résulte que les périodes de retrait ne sont pas faites pour l'espèce ovine et ceci apporte un danger certain qui peut expliquer la présence de résidus dans les produits ovins. Le cheptel canadien étant peu nombreux, les compagnies pharmaceutiques sont peu intéressées à investir de l'argent pour répondre aux exigences de notre pays en vue de l'homologation. Un autre fait également à considérer concerne les durées de traitements qui ne sont pas toujours respectées : soit que les traitements sont effectués trop longtemps, soit qu'on les arrête trop vite. Il peut donc en résulter l'apparition de résistance tant pour les animaux que pour les consommateurs, par transfert indirect de l'antibiorésistance. On peut ajouter ici d'autres faits qui peuvent conduire à la présence de résidus dans la viande, les abats et le lait,

soit : l'administration d'un volume trop important à un point d'injection unique qui entraîne un dépôt les erreurs de posologie, de mesure, de mélange, l'utilisation d'équipement contaminé ou non correctement nettoyé (doseur automatique), des interactions chimiques entre les médicaments, un état particulier de l'animal (allergies, âge, gestation). Ce sont toutes des actions ou des erreurs pouvant conduire à des catastrophes et des confiscations à l'abattoir, ou des problèmes majeurs au niveau de la qualité du lait. Il peut être impossible par exemple de produire du fromage ou du yogourt si le lait de brebis contient des antibiotiques qui empêchent la prolifération de bactéries essentielles à la fermentation produisant ces aliments.

Présentement, je fais partie d'un comité national, en plus de celui sur la bio-sécurité, qui se penche sur l'homologation de nouveaux médicaments vétérinaires ou de produits déjà existants ici. Je cite juste un exemple pour illustrer l'importance de ce comité : la tétracycline longue action qui est probablement le produit le plus utilisé en production ovine, n'est pas homologué pour les

moutons au Canada...c'est inconcevable !! D'autant plus qu'il est homologué dans plusieurs autres pays. Il en va de même pour la dexaméthasone, le flunixin, le triméthoprim sulfa, tous des produits très utilisés et non homologués. Espérons que nos démarches porteront fruit pour le bien de l'industrie.

Des mesures sanitaires minimales devront être incluses dans les pratiques courantes à la ferme. La disposition adéquate des aiguilles, des seringues et des contenants médicamenteux vides est un bel exemple de bonnes pratiques. La pharmacie vétérinaire doit faire partie d'une vérification fréquente pour disposer des médicaments périmés. Enfin lors des traitements,

il est conseillé de changer d'aiguille entre chaque animal. D'ailleurs la photographie jointe à l'article indique bien les dangers et les conséquences de l'utilisation d'aiguilles contaminées. Dans ce troupeau, outre les brebis décédées, des abcès ont été diagnostiqués sur plusieurs sujets, ce qui entraînera très certainement des confiscations totales ou partielles lorsqu'elles seront acheminées à l'abattoir.



Contenants biomédicaux et réfrigérateur pour les médicaments





Également, de fréquentes confiscations aux abattoirs sont dues aux résidus médicamenteux, tant dans les abattoirs provinciaux, que fédéraux. Il en résulte des pertes importantes pour les éleveurs. Ces résidus peuvent causer des problèmes de santé humaine tels que des réactions allergiques, l'acquisition des résistances aux antibiotiques, des empoisonnements alimentaires ainsi que de la toxicité chronique.

Les abattoirs provinciaux et fédéraux ont chacun des protocoles qui leur sont propres au niveau de la réglementation sur les résidus médicamenteux. Cependant, en général, la réglementation et les actions portées en cas de résidus sont semblables. En effet, chaque animal soumis à l'abattage subit un examen ante-mortem et en cas de doute, par exemple si un animal semble malade, a une respiration laborieuse, est apathique, a des traces d'injection, s'isole, on le met à part et on l'abat. Des prélèvements ainsi qu'un examen minutieux sur la carcasse sont effectués. Celle-ci est retenue tant que les résultats des tests ne sont pas obtenus. À ce moment, la carcasse est soit rejetée, soit admise à la consommation si aucun résidu n'est détecté. Des tests aléatoires sont également effectués dans les abattoirs sur des carcasses après abattage et celles-ci sont également retenues tant que les résultats ne sont pas obtenus. Advenant que des résultats s'avèrent positifs, que ce soit sur les animaux douteux ou sur les prélèvements aléatoires, des enquêtes sont effectuées auprès des entreprises ciblées par ces tests positifs. On vérifie entre autres la tenue de dossier et les prescriptions, dans le but de trouver la source du problème et d'apporter les correctifs nécessaires.

Ces mesures sont rassurantes pour le consommateur, il en va de la qualité de nos produits.

La vente et la prescription des médicaments sont des responsabilités énormes qui incombent aux vétérinaires praticiens. Il leur revient de déterminer les dosages et les périodes de retrait adéquats pour tous les médicaments, autant les produits homologués que ceux qui ne le sont pas. Les médecins vétérinaires peuvent avoir accès pour les aider au « gFARAD » (global Food Animal Residue Avoidance Date base) qui peut émettre des avis au niveau des dosages et des périodes de retrait. Heureusement, la législation provinciale est stricte en ce qui concerne l'obligation pour les éleveurs de devoir recourir à l'obtention de prescriptions pour utiliser les médicaments. À ce niveau, le Québec est en avance fort heureusement. Il est donc de la responsabilité des éleveurs de respecter les prescriptions et d'utiliser adéquatement les médicaments et de bien noter les périodes de retrait pour chaque animal : il en va de la salubrité des aliments! Toutes les actions positives et les efforts que nous ferons dans ce sens ne feront que renforcer la confiance qu'auront les consommateurs vis-à-vis les produits ovins. En conséquence, ces actions seront rentables pour les éleveurs. 🏠

Une formation sur la biosécurité à la ferme et la santé des élevages ovins : à venir bientôt!



Dans un contexte où les producteurs ovins sont amenés à être de plus en plus performants, il va de soi que les conditions sanitaires dans leurs élevages doivent être optimales pour obtenir des résultats techniques satisfaisants. Beaucoup de sensibilisation doit encore être faite, car pour plusieurs producteurs, des épisodes de maladies découlent des pratiques sanitaires et régies d'élevage inadéquates. C'est dans le cadre du Programme d'appui à la mise en œuvre de systèmes de biosécurité à la ferme que le projet « Développement d'une formation complète sur la biosécurité à la ferme et la santé des élevages ovins, production d'outils de vulgarisation et travail de sensibilisation auprès des producteurs » a vu le jour.

Par ce projet, l'équipe de travail compte réaliser une formation complète de type « clé en main » sur la biosécurité et la santé animale. Cette formation sera mise disponible pour les médecins vétérinaires praticiens qui, à leur tour, pourront la présenter dans diverses occasions en tout ou en partie. Dans son intégralité, le contenu de cette formation pourrait être dispensé sur 2 jours. Cette formation sera préparée principalement par M. Gaston Rioux, vétérinaire et coordonnateur du secteur de la santé au CEPOQ. M. Rioux aura la collaboration de Mme Anne Leboeuf, vétérinaire en poste

au Ministère de l'Agriculture, de Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ), ainsi que de Mme Christiane Allard, vétérinaire à l'Agence canadienne d'inspection des aliments. D'autres vétérinaires praticiens du Québec seront également invités à réviser et bonifier la formation en cours d'écriture.

Le développement de fiches techniques et d'outils de travail pour les producteurs afin de les aider dans l'établissement de bonnes pratiques à la ferme est également prévu. D'autres outils de diagnostics seront aussi développés et rendus disponibles pour les conseillers OVIPRO, afin de les aider dans la prestation de leurs services pour, entre autres, faire état des pratiques sanitaires chez les producteurs.

Par ailleurs, la biosécurité à la ferme est importante pour prévenir des maladies appelées zoonoses, c'est-à-dire transmissibles à l'humain. Une sensibilisation en ce sens sera réalisée. Enfin, par ce projet, l'équipe de travail veut également rendre disponible aux producteurs des outils de suivi par rapport à l'utilisation des médicaments dans le but par exemple de les aider à bien respecter les temps de retrait d'abattage ou encore les informer sur l'antibiorésistance.





Les objectifs du projet :

- ✓ Préparer une formation « clé en main » très complète, qui couvrira tous les aspects en lien avec la biosécurité des élevages, disponible pour les vétérinaires praticiens;
- ✓ Développer des fiches techniques et des outils pratiques pour les producteurs ovins;
- ✓ Mettre en place un outil diagnostique disponible aux conseillers OVIPRO pour évaluer les conditions sanitaires chez leurs clients, en discuter avec le vétérinaire praticien de leurs clients et ainsi les aider dans l'émission de leurs recommandations;
- ✓ Réaliser des capsules vidéo chez des producteurs ayant de bonnes conduites en matière de biosécurité.

Voici un aperçu des différents sujets qui seront traités dans cette formation :

- Règles générales sur la biosécurité animale;
- Circulation des employés et des visiteurs;
- Accès aux bâtiments (vestiaire, station lavage des mains, etc.);
- Nettoyage et désinfection des bâtiments, des équipements et des véhicules (techniques, produits, fréquence);
- Quarantaine;
- Achat d'animaux et expositions agricoles;
- Infirmerie (gestion des animaux malades);
- Protocoles d'euthanasie;
- Disposition des cadavres;
- Disposition des déchets biomédicaux;

- Programme d'assainissement des troupeaux pour le *Maedi Visna*;
- Programme volontaire de certification des troupeaux à l'égard de la tremblante (PVCTT);
- Zoonoses (Fièvre Q, chlamyphilose; ecthyma contagieux, lymphadénite caséeuse, etc.);
- Programmes de médecine préventive (mortalité néonatale, coccidiose, pneumonies, avortements, mammites, la tenue des divers registres, etc.);
- Transport des animaux;
- Qualité du lait et de la viande;
- Contrôle des médicaments.

Comme vous pouvez le constater, cette formation conduira à la production d'un cahier de formation très complet ! On s'attend à ce que les vétérinaires praticiens utilisent largement la formation de biosécurité à la ferme, afin de la vulgariser auprès des producteurs de leurs régions respectives au cours des prochaines années. Si l'on se fie aux résultats d'un sondage réalisé lors de la Tournée provinciale 2012 du CEPOQ, le pourcentage de producteur qui adopte des pratiques de biosécurité est très faible et ne peut que s'améliorer. De plus, dans les forums de discussions entre les vétérinaires, plusieurs mentionnent que les outils pour faire de la formation auprès des producteurs sur la biosécurité sont limités.

Nous vous tiendrons au courant de l'arrivée de cette formation près de chez-vous !

Ce projet est possible grâce au financement de :

Cultivons l'avenir, une initiative fédérale-provinciale-territoriale

Le Programme d'appui à la mise en oeuvre de systèmes de biosécurité à la ferme, dont la gestion a été confiée au Conseil pour le développement de l'agriculture du Québec, fait partie de cette entente.

**Agriculture, Pêcheries
et Alimentation**

Québec 



Agriculture et
Agroalimentaire Canada

Agriculture and
Agri-Food Canada

Canada 





Agnelages en direct...

Merci à Ferme Rido et à Ferme Ovimax pour les photographies.

L'agnelage est une étape cruciale dans notre processus d'élevage. Tout est une question de « timing », être là au bon moment, assurer une présence active... chacun de ces éléments contribue à l'obtention de bons résultats.

Des caméras de surveillance en agriculture, ce n'est pas nouveau. Ce qui est nouveau par contre, avec l'arrivée des caméras numériques (IP), c'est la possibilité d'obtenir les images en format numérique et de les visualiser ou de les stocker sur un ordinateur. À partir de là, avec une connexion Internet, tout est possible... ou presque.

Les images filmées en direct peuvent donc être visionnées à partir de l'ordinateur de la maison, d'une tablette électronique et d'un téléphone intelligent.

Ça fonctionne comment :

- **Réseau local** | La caméra est reliée par câble réseau au multiplexeur (boîtier électronique qui gère les images), qui lui à son tour est relié à un ordinateur pour le visionnement des images. Sur de courtes distances, il est possible de relier tout le système par câble réseau à la résidence familiale, ce qui permet du même coup d'avoir la connexion Internet à la bergerie. C'est le système le moins coûteux et celui qui altère le moins la qualité des images. Les caméras sont alimentées par le câble réseau, donc pas besoin de les relier au circuit électrique. Le contrôle à distance est possible, mais plus compliqué.
- **Lieu distant (Internet)** | La caméra possède dans ce cas sa propre antenne. Elle est donc reliée à un réseau sans fil (Wi-Fi) qui lui est branché à Internet. L'accès aux images se fait via un serveur spécialisé sur le Web. Le contrôle à distance est donc très facile, mais nécessite une connexion à haute vitesse pour une bonne qualité d'image. Il faut aussi alimenter les caméras par un branchement électrique, ce qui nécessite quand même certains travaux de câblage. C'est la plus couteuse de deux solutions.

Le coût de pour un tel système est très variable et il est basé sur la qualité des équipements et les options qu'ils comportent. Il faut aussi penser à l'environnement dans

lequel les caméras seront installées, telles que l'humidité, la poussière ainsi que les mouches, qui ne font pas bon ménage avec ce type d'équipement. Les boîtiers de protection pour les caméras sont essentiels et augmentent la durée de vie utile des caméras.



Caméra retirée du boîtier, remarquez sa propreté

<i>Pour vous donner une idée des coûts :</i>	
<i>Exemple : Coût d'un système en réseau local avec 3 caméras.</i>	
3 caméras fixes à résolution moyenne	550 \$
3 boîtiers de protection	260 \$
Multiplexeur (4 caméras)	150 \$
Câble réseau (environ 0,25 \$/pi)	150 \$
Connecteurs	75 \$
Barre tension	75 \$
Temps technicien	300 \$
Total	1 560 \$

Ce coût inclut le système de gestion des caméras. L'installation dans les bâtiments d'un tel système est relativement simple, le technicien s'occupant principalement de la portion informatique de l'installation.

Les points à considérer :

- Acheter des caméras de bonne qualité (meilleure résolution = meilleures images);
- Opter pour un système qui peut prendre des caméras supplémentaires;
- Avoir un accès à distance (téléphone intelligent, lien vers un serveur Internet);
- Accès Internet à la bergerie;
- Privilégier les caméras qui peuvent capter le son vous permettra d'entendre ce qui se passe dans la bergerie;
- **Souriez, vous êtes filmés** : avisez les employés et les visiteurs de la présence des caméras.

Les avantages :

- Permet d'intervenir au bon moment, donc moins de stress sur les brebis;
- Évite le va-et-vient fréquent à la bergerie pour les rondes de surveillance;
- Permet d'avoir un œil sur le troupeau lorsque l'on est absent;
- Permet de voir le comportement des moutons hors de notre présence.

En photographies : quelques détails concernant l'installation.



Installation au plafond : éviter le centre des parcs pour diminuer les risques d'accrochages au moment de l'écurage.



L'application de gestion des caméras sur l'ordinateur.



Caméra à l'intérieur du boîtier, remarquez le branchement avec le fil réseau.



Ajustement de l'angle de prise de vue : ce boîtier offre une très grande flexibilité à ce niveau.



La possibilité d'ajout de caméras.



L'installation réseau : à gauche le multiplexeur et à droite le parasurtenseurs pour la protection contre les variations de courant (très important), et en haut les connexions pour les caméras.

À première vue, des caméras dans une bergerie ça peut sembler superflu, mais si on regarde plus loin et que l'on amortit l'investissement sur une durée de vie utile de 5 ans, il en coûte tout de même seulement 312 \$ par année. Donc, ce système se paye avec les deux premiers agneaux qu'il nous permet de réchapper d'une mort potentielle.

Les éleveurs qui possèdent ce type de système sont unanimes : ils ne s'en passeraient plus. Les gains en termes de taux de mortalité payent le système rapidement et un autre aspect très important est celui sur la qualité de vie qu'il procure.

Bons agnelages ! 🐑

David St-Onge
Tonte de moutons/Sheep shearing

Qué./Ont.

Partout selon le nombre de têtes
Anywhere according to flock size

450 361-9750

Ferme Ovimax senc.
Josée Couture et Sylvain Blanchette

Éleveurs Arcott Rideau



- ✓ Suivi Genovis avec mesures ultrasons (œil de longe et gras dorsal)
- ✓ Statut Or - Maedi-visna
- ✓ Troupeau génotypé
- ✓ PVCTT, niveau A, voie 3

Béliers RR et Agnelles QR disponibles

202 route 230 ouest
St-Philippe-de-Néri, Québec, G0L 4A0
418 498-9989 • fermeovimax@videotron.ca

Lomanco Hampshire

Sur programme de performance depuis 1963
Béliers paternels génotypés

La Ferme Manasan

Amélie Fluet, Pierre & Robert Laberge
150, chemin Laberge, Danville, QC J0A 1A0



Tél. : 819-839-3350
amelie@manasan.qc.ca
www.manasan.qc.ca



Bergerie de l'Estrie

Romanov
Prolifique - Maternelle - Désaisonnée

Troupeau fermé - GenOvis
Statut or - maedi-visna
F1 Dorset/Romanov
Béliers génotypés

Andrée Houle & François Roux
559, rue Des Muguets
Coaticook, QC J1A 3A9
Tél. : 819 849-3221
Télé. : 819 849-0475
froux1@videotron.ca

Béliers et agnelles
HAMPSHIRE

- musculature équilibrée
- lignées productives
- contrôle GenOvis
- gras dorsal
- œil de longe
- gigots développés



Joël Girard, 418 345-2321
joelmuc@hotmail.com

Vous désirez annoncer votre entreprise
dans Ovin Québec... visitez le

[www.agneauduquebec.com/FPAMQ/fr/
publications](http://www.agneauduquebec.com/FPAMQ/fr/publications)

pour plus d'informations.

FERME FEBER



Éleveur Dorset

418 497-2146

www.lafermefeber.com

*Gagnants du concours de photographie 2012
de la Fédération des producteurs d'agneaux et moutons du Québec*

✧ 1^{ÈRE} PLACE (EN COUVERTURE) ✧
MADAME HÉLÈNE GRENIER ⇒



✧ CATÉGORIE SPÉCIALE ✧
EN ACTION
⇐ LES FERMES SOLIDAR

*Félicitations aux gagnants et
merci à tous les participants !*

LA COOP COMAX tient à *féliciter chaleureusement*



Martin Brodeur-Choquette et Johanne Cameron
qui ont remporté le concours des Jeunes agriculteurs
d'élite du Canada 2012

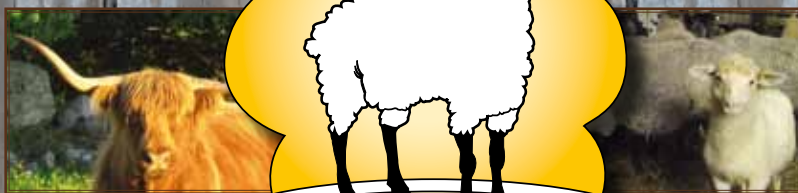


La Coop
Comax

Martin est administrateur de La Coop Comax depuis 2009

fière partenaire de la relève agricole

Producteur F1 Dorset-Romanov



1-866-458-2929 • info@domainedumoutondor.com

Service d'écurage personnalisé
pour bergeries et étables



Partout en région